



# BILAN **2014** SOCIAL

RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE  
RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
DE LA DÉFENSE

DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SERVICE DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET DU PILOTAGE  
DES RESSOURCES HUMAINES MILITAIRES ET CIVILES  
• SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE,  
DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE



**RAPPORT DE  
SITUATION COMPARÉE  
RELATIF À L'ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES  
DE LA DÉFENSE  
2014**



Imprimé sur papier recyclé par  
le Pôle graphique de Tulle  
SGA/SPAC/PGT Impressions



# Préface



Dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle dans la Fonction publique et à la suite du rapport consacré l'an dernier au personnel civil de la Défense, la Direction des ressources humaines du ministère de la défense a, en 2014, étendu le périmètre de ses travaux au personnel militaire.

Annexé au Bilan social, ce deuxième rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, vise à analyser la situation du personnel œuvrant au sein du ministère, mettre en œuvre d'éventuelles mesures correctrices adaptées aux besoins identifiés et ainsi poursuivre l'action du ministère engagée depuis 2012 dans ce domaine.

Au-delà du recueil des données statistiques essentielles à l'appréhension du dossier « égalité professionnelle », 2014 aura été marquée par de nombreux travaux en matière d'égalité professionnelle et de traitement des situations individuelles.

C'est ainsi que la direction des ressources humaines du ministère de la défense, en cohérence avec les travaux pilotés par le haut fonctionnaire à l'égalité des droits, responsable de la politique ministérielle en faveur de l'égalité professionnelle, s'est efforcée tout au long de l'année dernière de décliner de manière concrète le protocole du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. Les principales actions menées dans ce domaine ont porté sur la juste représentation des femmes au sein du ministère afin de créer les conditions d'une égalité professionnelle réelle, la réduction des inégalités dans le déroulement des parcours de carrière, la conciliation au quotidien de la vie professionnelle et de la vie personnelle, et le soutien aux familles dans le cadre, en particulier, de la réforme des rythmes scolaires.

Un plan d'actions contre le harcèlement, les violences et les discriminations a également été mis en place par le ministre en avril 2014. Structuré autour de l'accompagnement des victimes, la prévention, la transparence et les sanctions, ce plan d'actions fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel propre à faciliter, dans le cadre du dialogue social et de la concertation, l'identification et la promotion des mesures d'ajustement nécessaires à la reconnaissance des droits des femmes et des hommes de la Défense.

Ce deuxième rapport de situation comparée, qui continuera à être complété au cours des prochaines années au fur et à mesure que les informations nécessaires à la parution de nouveaux indicateurs seront rendues disponibles, doit être regardé comme un outil d'analyse prospective.

Il importe que chacun, au sein de son armée, de sa direction ou de son service d'appartenance, quel que soit son statut et sa catégorie professionnelle, qu'il soit employeur, gestionnaire ou représentant du personnel, soit convaincu au jour d'hui de l'importance de son rôle en matière d'égalité professionnelle, au sein du ministère de la Défense.

Le contrôleur général des armées  
Jacques FEYTIS  
Directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense

# Sommaire

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

L'organisation du temps de travail  
du personnel

**1 - LES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE ..... p. 7**

**2 - LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL..... p. 29**

**3 - LES RÉMUNÉRATIONS ..... p. 63**

**4 - LA FORMATION ..... p. 55**

**5 - LES CONDITIONS DE TRAVAIL..... p. 85**

**6 - L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL..... p. 93**

**7 - GLOSSAIRE ..... p. 71**



DICoD

# CHAPITRE 1

## LES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE

### Effectifs – âge – emplois d’encadrement supérieur et dirigeants

En 2014, le ministère de la défense compte 270 849 ETPT <sup>(1)</sup>, dont 55 531 femmes (soit 20,5 %).

Le personnel militaire représente 208 916 ETPT avec un taux de féminisation de 15,3 % (soit 31 940 ETPT). Le personnel féminin représente 13,9 % des officiers, 17,2 % des sous-officiers, 13,2 % des militaires du rang et 26,6 % des volontaires.

Le personnel civil compte 61 933 ETPT, avec un taux de féminisation de 38,1 % (soit 23 591 ETPT). Le personnel civil titulaire comprend 51,5 % de femmes, le personnel non titulaire, 33,8 % et les ouvriers de l’État, 15,0 %.

L’âge moyen du personnel militaire est de 33 ans pour les femmes comme pour les hommes.

L’âge moyen du personnel civil est de 47 ans, 48 ans pour les femmes et 47 ans pour les hommes.

Enfin, en 2014, 23 femmes occupent un emploi d’encadrement supérieur et dirigeant sur 104 emplois de ce type.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

**208 916** militaires (ETPT) au sein du ministère, dont **31 940** femmes :  
– **35 017** officiers, dont **4 867** femmes  
– **95 023** sous-officiers, dont **16 368** femmes  
– **76 728** militaires du rang, dont **10 133** femmes  
– **2 148** volontaires dont, **572** femmes  
– **78 137** militaires de carrière, dont **11 548** femmes  
– **130 779** militaires sous contrat dont **20 392** femmes

#### Personnel civil :

**61 933** civils (ETPT), dont **23 591** femmes :  
– **34 811** titulaires, dont **17 926** femmes  
– **8 481** non titulaires, dont **2 863** femmes  
– **18 641** ouvriers de l’État, dont **2 802** femmes

#### Encadrement supérieur :

**23** agents féminins sur **104** ont un emploi d’encadrement supérieur et dirigeant

(1) ETPT (équivalent temps plein travaillé) est l’unité de décompte de référence des effectifs. Elle permet de prendre en compte la période d’activité de l’agent sur l’année et sa quotité de temps de travail. À titre d’exemple, un agent à temps partiel (80 %), présent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, compte pour 0,4 ETPT.

## 1.1 – LES EFFECTIFS EN 2014

### 1.1.1 – Le personnel militaire

Répartition du personnel militaire selon le statut, la catégorie hiérarchique, le sexe et l'armée, direction et service d'appartenance

En ETPT

		OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MdR	VOL.	TOTAL	
		CARRIÈRE	CONTRAT	CARRIÈRE	CONTRAT			CONTRAT	CONTRAT
TERRE	F	656	574	2641	2161	5131	43	3297	7909
	H	10476	2712	17756	16182	52695	601	28232	72190
MARINE	F	243	242	1067	2043	1165	201	1310	3651
	H	3115	1017	9201	11594	5600	556	12316	18767
AIR	F	436	398	2706	2270	3762	49	3142	6479
	H	4049	1796	13029	7579	7497	26	17078	16898
GENDARMERIE*	F	13	2	168	52	0	168	181	222
	H	203	4	1569	15	0	311	1772	330
SSA	F	955	495	1865	1323	0	111	2820	1929
	H	1797	469	1018	333	0	82	2815	884
SEA	F	21	4	17	12	75	0	38	91
	H	189	4	190	109	803	0	379	916
DGA**	F	502	0	0	0	0	0	502	0
	H	2955	0	0	0	0	0	2955	0
SCA	F	175	64	0	2	0	0	175	66
	H	628	237	0	45	0	0	628	282
APM	F	15	0	28	0	0	0	43	0
	H	24	0	20	0	0	0	44	0
CGA	F	7	0	0	0	0	0	7	0
	H	62	0	0	0	0	0	62	0
SID	F	33	32	0	0	0	0	33	32
	H	308	101	0	0	0	0	308	101
PIA	F	0	0	0	13	0	0	0	13
	H	0	4	0	15	0	0	0	19
TOTAL		26862	8155	51275	43748	76728	2148	78137	130779
	F	3056	1811	8492	7876	10133	572	11548	20392
	H	23806	6344	42783	35872	66595	1576	66589	110387

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PME.A.

Lecture : 436 femmes sont officiers de carrière dans l'armée de l'air en 2014.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PME.A du ministère de la défense.

\*\* Par convention, et comme les années précédentes, les élèves de l'École polytechnique sont comptabilisés parmi les officiers de carrière de la DGA.

## Répartition du personnel militaire selon le grade, le type de contrat et le sexe

En ETPT

	DE CARRIÈRE		SOUS CONTRAT		VOLONTAIRE		TOTAL		TOTAL
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	
GÉNÉRAL/AMIRAL*	35	589	0	0	0	0	35	589	624
COLONEL/CAPITAINE DE VAISSEAU	262	3299	21	39	0	0	283	3338	3621
LIEUTENANT-COLONEL/ CAPITAINE DE FRÉGATE	209	4867	4	23	0	0	213	4890	5103
COMMANDANT/CAPITAINE DE CORVETTE	646	3991	126	371	0	0	772	4362	5134
CAPITAINE/LIEUTENANT DE VAISSEAU	1310	7181	666	2624	0	0	1976	9805	11781
LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	349	2492	367	1151	0	0	716	3643	4359
SOUS-LIEUTENANT/ ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	122	689	246	1439	0	0	368	2128	2496
ASPIRANT OFF	123	698	381	697	59	37	563	1432	1995
MAJOR	940	3190	39	64	0	0	979	3254	4233
ADJUDANT-CHEF/MAÎTRE PRINCIPAL	2763	14456	1066	545	0	0	3829	15001	18830
ADJUDANT/PREMIER MAÎTRE	2419	16345	134	533	0	0	2553	16878	19431
SERGENT-CHEF/MAÎTRE	2180	7863	1801	10346	0	0	3981	18209	22190
SERGENT/SECOND MAÎTRE	190	929	4836	24384	22	23	5048	25336	30384
CAPORAL-CHEF/ QUARTIER MAÎTRE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	0	0	6142	29659	63	90	6205	29749	35954
CAPORAL/QUARTIER MAÎTRE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	0	0	2147	15161	123	122	2270	15283	17553
SOLDAT/MATELOT BREVETÉ	0	0	1844	21775	305	1304	2149	23079	25228
<b>TOTAL</b>	<b>11 548</b>	<b>66 589</b>	<b>19820</b>	<b>108811</b>	<b>572</b>	<b>1 576</b>	<b>31940</b>	<b>176976</b>	<b>208916</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA.

Lecture : 262 colonels féminins sont militaires de carrière en 2014.

\* les médecins en chef des services sont comptabilisés parmi les officiers généraux.

Remarque : Par convention, les élèves de l'École polytechnique figurent parmi les officiers de carrière.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

L'organisation du temps de travail  
du personnel

## 1.1.2 — Le personnel civil

Répartition du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En ETPT

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	93	313	406
	CAT. A (HORS CAT. A+)	1 812	4 414	6 226
	CAT. B	4 854	5 844	10 698
	CAT. C	11 167	6 314	17 481
	TOTAL	17 926	16 885	34 811
NON TITULAIRES	Niv. I	1 142	2 837	3 979
	Niv. II	415	654	1 069
	Niv. III	1 306	2 127	3 433
	TOTAL	2 863	5 618	8 481
OUVRIERS DE L'ÉTAT	2 802	15 839	18 641	
TOTAL	23 591	38 342	61 933	

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA.

Lecture : 11 167 titulaires civils de catégorie C sont des agents féminins en décembre 2014.

## Répartition du personnel civil titulaire selon le grade et le sexe

En ETPT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS DE DIRECTION (EMPLOIS SPÉCIFIQUES DE DÉTACHEMENT)	17	44	61
ADMINISTRATEUR CIVIL GÉNÉRAL (HORS EMPLOIS DE DIRECTION)	0	2	2
ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE (HORS EMPLOIS DE DIRECTION)	11	45	56
ADMINISTRATEUR CIVIL	16	28	44
DIRECTEUR DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	0	2	2
CONSEILLER D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE	28	41	69
ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	187	209	396
ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	486	386	872
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	945	353	1 298
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	471	239	710
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE	1 852	742	2 594
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 332	267	2 599
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE	3 338	806	4 144
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 104	805	2 909
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>E</sup> CLASSE	679	84	763
CONSEILLER TECHNIQUE DÉFENSE	1	27	28
INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	67	660	727
INGÉNIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	386	2 149	2 535
INGÉNIEUR DES TRAVAUX MARITIMES	2	27	29
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 1 <sup>RE</sup> CLASSE	101	1 115	1 216
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 2 <sup>E</sup> CLASSE	266	1 375	1 641
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 3 <sup>E</sup> CLASSE	111	1 386	1 497
CHEF DE SERVICE INTÉRIEUR	0	1	1
AGENT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES	0	1	1
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	18	244	262
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	65	559	624
AGENT TECHNIQUE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	689	2 336	3 025
AGENT TECHNIQUE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	424	385	809
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	97	6	103
ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	244	4	248
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	222	8	230

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CADRE DE SANTÉ CIVIL DE CLASSE NORMALE	12	10	22
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE SUPÉRIEURE	72	34	106
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE NORMALE	245	66	311
INFIRMIER DE DÉFENSE HORS CLASSE	3	0	3
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE SUPÉRIEURE	23	3	26
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE	12	4	16
INFIRMIER DES SOINS GÉNÉRAUX	12	4	16
INFIRMIER CIVIL DE SOINS GÉNÉRAUX SPÉCIALISÉS	5	1	6
AIDE SOIGNANT DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	114	15	129
AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPÉRIEURE	187	19	206
AIDE SOIGNANT DE CLASSE NORMALE	457	63	520
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVIL	411	86	497
CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES	26	13	39
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	16	12	28
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE	4	4	8
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT SPÉCIALISÉ/ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	23	8	31
PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE	264	440	704
TRADUCTEUR	1	0	1
AGENT DU TRÉSOR	23	10	33
AUTRE TITULAIRE NIVEAU	10	44	54
AGENT PERSONNEL PERMANENT À L'ÉTRANGER*	17	11	28
AGENT DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE*	816	1 688	2 504
AGENT PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE*	14	14	28
<b>TOTAL</b>	<b>17 926</b>	<b>16 885</b>	<b>34 811</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des titulaires sous PMEA.

Lecture : 2 104 agents civils féminins sont adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe en 2014.

\*Pour ces services, la ventilation par grade n'est pas possible.

## Répartition du personnel civil non titulaire selon le type de contrat, le type d'emploi et le sexe

En ETPT

	EMPLOI PERMANENT		EMPLOI TEMPORAIRE		TOTAL		TOTAL
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	
84-16*	749	905	0	0	749	905	1 654
D49	141	321	0	0	141	321	462
BERKANI	156	202	0	0	156	202	358
BOE	25	26	0	0	25	26	51
PACTE	0	6	0	0	0	6	6
ICT	553	1 696	0	0	553	1 696	2 249
TCT	63	243	0	0	63	243	306
APPRENTIS	45	117	0	0	45	117	162
VACATAIRES	0	0	337	145	337	145	482
PCRL	398	1 018	0	0	398	1 018	1 416
PPE	4	4	0	0	4	4	8
DGSE	333	852	0	0	333	852	1 185
AUTRES CONTRACTUELS**	59	83	0	0	59	83	142
<b>TOTAL</b>	<b>2 526</b>	<b>5 473</b>	<b>337</b>	<b>145</b>	<b>2 863</b>	<b>5 618</b>	<b>8 481</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PME.A.

Lecture : 749 personnels civils féminins sont des agents sous contrat relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en emploi permanent en 2014.

\* Y compris contrat de cabinet, aumôniers, maître d'internat/surveillant d'externat, contrat de différence et contrat sur cumul.

\*\* Forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne, agents équipement, fonctionnaires détachés sur emploi contractuel, médecins contractuels.

NB : **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État; **D49** : personnel relevant du décret n°49-1378 du 3 octobre 1949 modifié; **BOE** : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi; **PACTE** : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux; **TCT** : Techniciens et cadres technico commerciaux; **PCRL** : personnel civil de recrutement local; **PPE** : poste permanent à l'étranger.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## Répartition du personnel civil ouvrier de l'État selon le groupe et le sexe

En ETPT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE B	0	194	194
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE A	3	177	180
OUVRIER HORS CATÉGORIE C	0	56	56
OUVRIER HORS CATÉGORIE B	39	718	757
OUVRIER HORS CATÉGORIE A	77	885	962
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6 BIS	10	150	160
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6	26	300	326
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5 BIS	52	485	537
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5	22	174	196
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T4	12	102	114
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T3	3	16	19
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T2	5	33	38
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E + 8	0	3	3
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E + 4	0	3	3
OUVRIER DU LIVRE E + 8	0	5	5
OUVRIER DU LIVRE E + 4	0	3	3
CHEF D'ÉQUIPE HORS GROUPE	45	920	965
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VII	64	910	974
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VI	36	281	317
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE V	15	72	87
OUVRIER HORS GROUPE	526	3033	3559
OUVRIER GROUPE VII	868	4182	5050
OUVRIER GROUPE VI	729	2340	3069
OUVRIER GROUPE V	248	780	1028
OUVRIER GROUPE IV N	19	9	28
AGENTS PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	3	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>2802</b>	<b>15839</b>	<b>18641</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PMEA.

Lecture : 868 agents civils féminins sont des ouvriers de l'État de groupe VII en 2014.

## 1.2 – L'ÂGE EN DÉCEMBRE 2014

### 1.2.1 – L'âge du personnel militaire

#### 1.2.1.1 – Âge moyen et âge médian

##### Âge moyen selon le statut et le sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CARRIÈRE	39	41	41
CONTRAT	29	29	29
ENSEMBLE	33	33	33

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PME A en décembre 2014.

Lecture : l'âge moyen des femmes militaires sous contrat est de 30 ans.

Les mouvements du personnel

##### Âge médian selon le statut et le sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CARRIÈRE	38	41	41
CONTRAT	29	28	28
ENSEMBLE	32	32	32

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PME A en décembre 2014.

Lecture : 50 % des femmes militaires sous contrat ont 29 ans ou plus.

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## Âge moyen selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En années

	CARRIÈRE		CONTRAT		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
OFFICIERS	37	40	31	33	35	39
SOUS-OFFICIERS	39	42	30	30	35	36
MDR	-	-	29	28	29	28
VOLONTAIRES	-	-	23	22	23	22
ENSEMBLE	39	41	29	29	33	33

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA en décembre 2014.

Lecture : l'âge moyen des sous-officiers féminins sous contrat est de 30 ans.

## Âge médian selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En années

	CARRIÈRE		CONTRAT		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
OFFICIERS	35	41	31	32	33	39
SOUS-OFFICIERS	38	41	29	30	34	36
MDR	-	-	29	26	29	26
VOLONTAIRES	-	-	23	21	23	21
ENSEMBLE	38	40	29	28	32	32

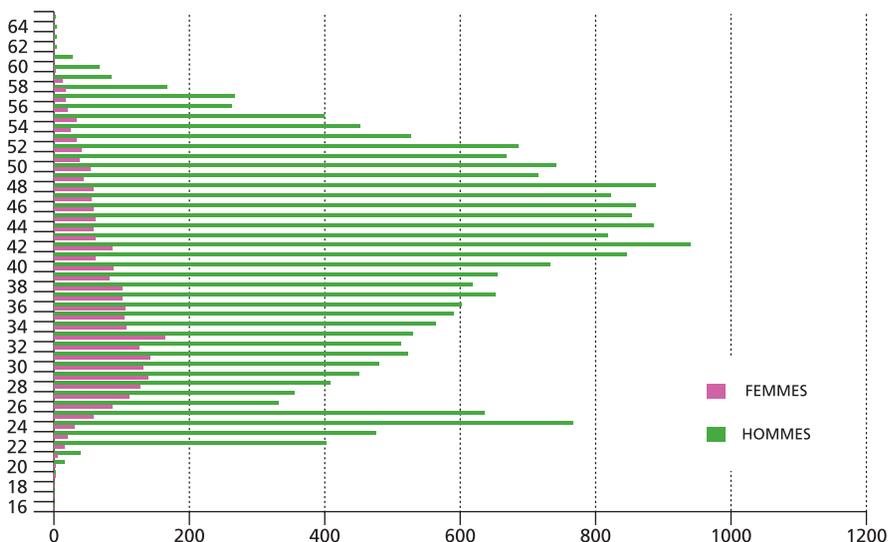
Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA en décembre 2014.

Lecture : 50 % des militaires du rang féminins sous contrat ont 29 ans ou plus.

### 1.2.1.2 — Pyramides des âges par catégorie hiérarchique et par statut Officiers de carrière

En effectifs physiques



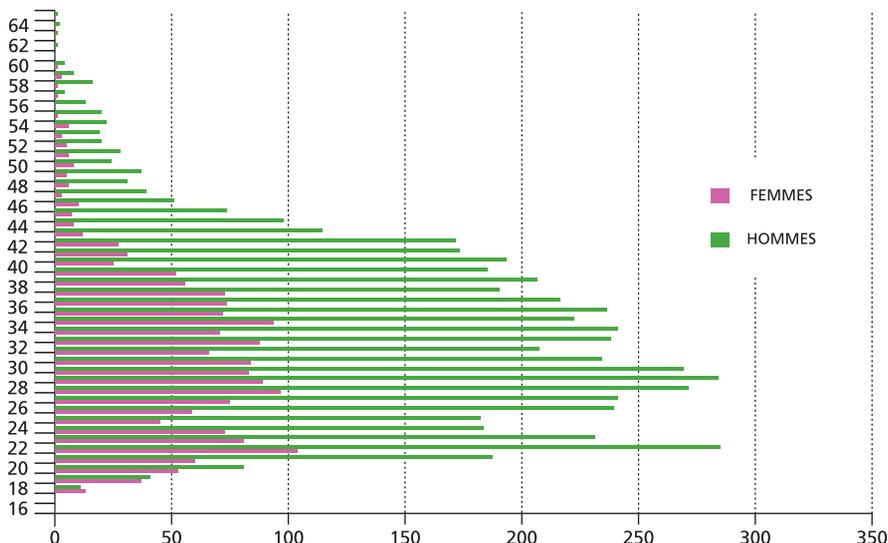
Âge moyen des officiers de carrière : 40 ans.

Source : DRHMD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble des officiers de carrière sous PME A en décembre 2014.

### Officiers sous contrat

En effectifs physiques



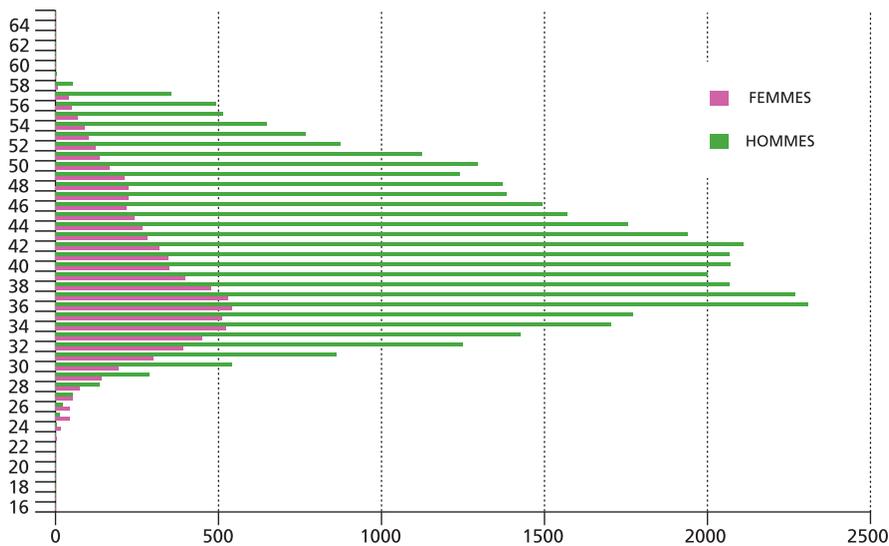
Âge moyen des officiers sous contrat : 33 ans.

Source : DRHMD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble des officiers sous contrat sous PME A en décembre 2014.

## Sous-officiers de carrière

En effectifs physiques



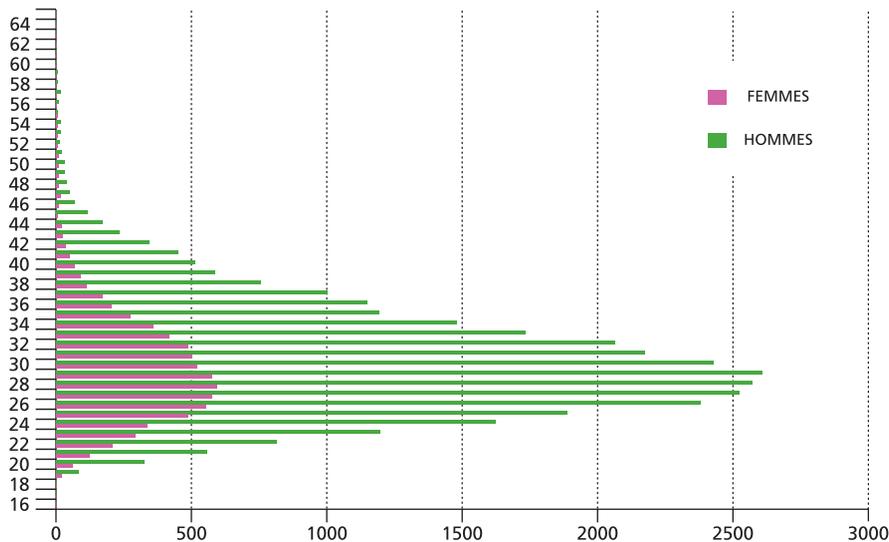
Âge moyen des sous-officiers de carrière: 41 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ: ensemble des sous-officiers de carrière sous PMEA en décembre 2014.

## Sous-officiers sous contrat

En effectifs physiques



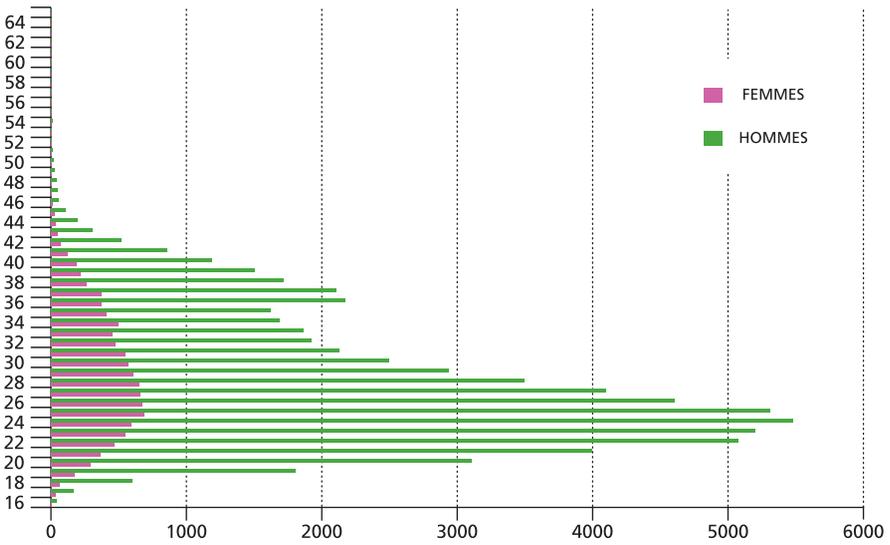
Âge moyen des sous-officiers sous contrat: 30 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ: ensemble des sous-officiers sous contrat sous PMEA en décembre 2014.

## Militaires du rang

En effectifs physiques



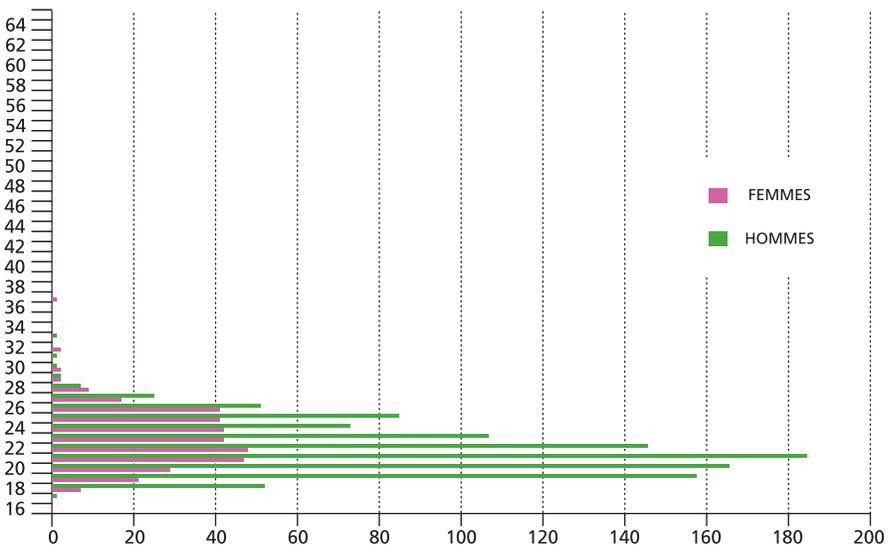
Âge moyen des militaires du rang : 28 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble des militaires du rang sous PMEAs en décembre 2014.

## Volontaires

En effectifs physiques



Âge moyen des volontaires : 22 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble des volontaires sous PMEAs en décembre 2014.

## 1.2.2 — L'âge du personnel civil

### 1.2.2.1 — Âge moyen et âge médian

#### Âge moyen selon le statut et le sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	48	46	47
NON TITULAIRES	40	42	41
OUVRIERS DE L'ÉTAT	51	50	50
ENSEMBLE	48	47	47

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME (y compris DGSE), en décembre 2014.

Lecture : l'âge moyen des agents civils féminins titulaires est de 48 ans.

#### Âge médian selon le statut et le sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	50	46	48
NON TITULAIRES	39	43	41
OUVRIERS DE L'ÉTAT	53	52	52
ENSEMBLE	49	49	49

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME (y compris DGSE), en décembre 2014.

Lecture : 50 % des agents civils féminins titulaires ont 50 ans ou plus.

## Âge moyen selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A +	49	51	50
	CAT. A (HORS CAT. A+)	46	48	47
	CAT. B	45	47	48
	CAT. C	48	45	47
NON TITULAIRES	Niv. I	41	44	43
	Niv. II	41	42	42
	Niv. III	38	39	38
OUVRIERS DE L'ÉTAT	51	50	50	
ENSEMBLE	48	47	47	

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA (y compris DGSE), en décembre 2014.

Lecture : l'âge moyen des agents civils féminins de catégorie A (hors catégorie A +) est de 46 ans.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

## Âge médian selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A +	49	51	50
	CAT. A (HORS CAT. A+)	45	48	47
	CAT. B	51	47	48
	CAT. C	50	44	48
NON TITULAIRES	Niv. I	39	44	42
	Niv. II	41	43	42
	Niv. III	38	39	38
OUVRIERS DE L'ÉTAT	53	52	52	
ENSEMBLE	49	49	49	

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA (y compris DGSE), en décembre 2014.

Lecture : 50 % des agents civils féminins non titulaires de niveau III ont 38 ans ou plus.

La formation du personnel

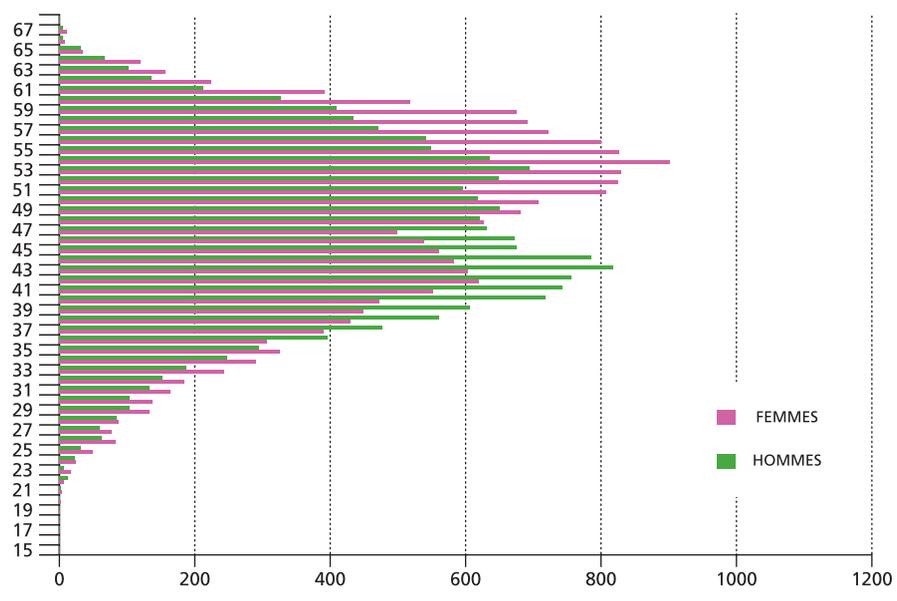
Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

### 1.2.2.2 – Pyramides des âges par statut

#### Titulaires

En effectifs physiques



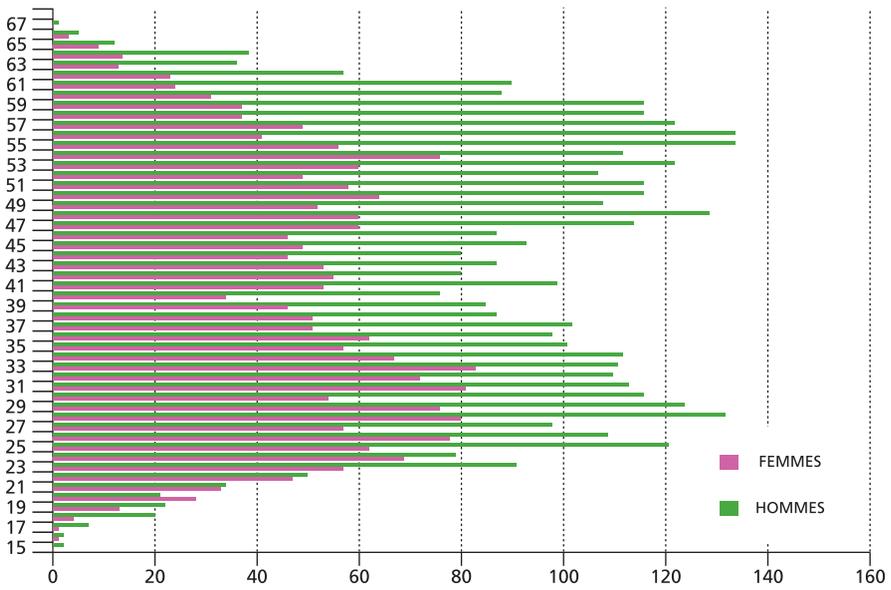
Âge moyen des titulaires : 47 ans.

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des titulaires sous PMEA, hors PCRL.

## Non titulaires

En effectifs physiques



Âge moyen des non titulaires : 41 ans.

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des non titulaires sous PMEA, hors PCRL.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

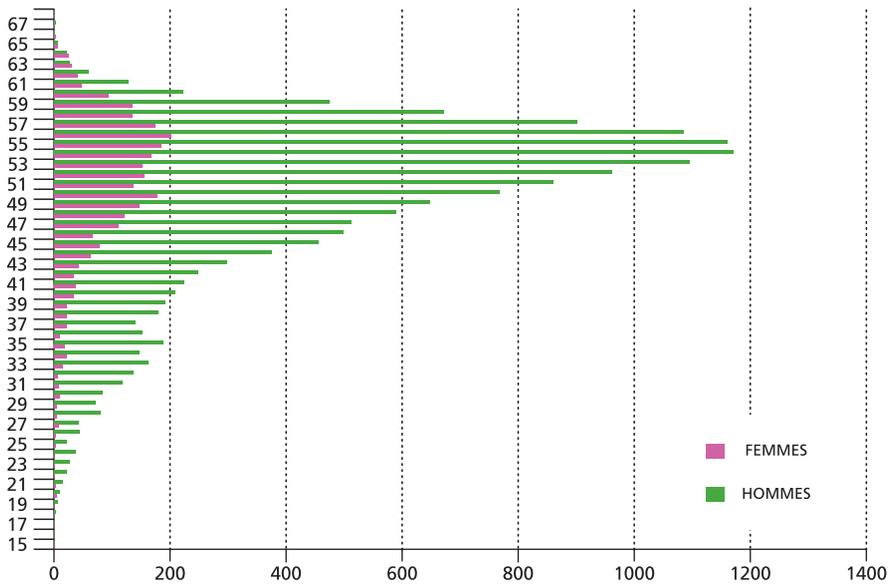
La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## Ouvriers de l'État

En effectifs physiques



Âge moyen des ouvriers de l'État : 50 ans.

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des ouvriers de l'État sous PMEA, hors PCRL.



## 1.3 – LES EMPLOIS DE HAUTE RESPONSABILITÉ ET LES EMPLOIS FONCTIONNELS

### 1.3.1 – Le haut encadrement militaire

Répartition des emplois de haut encadrement militaire selon le sexe

En effectifs physiques

	MILITAIRES	
	FEMMES	HOMMES
CHEF D'ÉTAT-MAJOR	0	4
MAJOR GÉNÉRAL	0	4
SOUS-CHEF D'ÉTAT-MAJOR	0	11
CHEF DE DIVISION EMA	0	10
INSPECTEUR DES ARMÉES/INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ARMÉES	0	6
CHEF DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES	0	1
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL EN MISSION EXTRAORDINAIRE	0	5
AUTRE	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

Source: Bureau des officiers généraux.

Champ: ensemble du personnel ayant été nommé sur des emplois de haut encadrement militaire en 2014.

Lecture: aucune femme n'a occupé d'emploi de haut encadrement militaire au cours de l'année 2014.

## 1.3.2 — Le haut encadrement du ministère de la défense (militaire et civil)

### Répartition des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants selon le sexe

En effectifs physiques

	CIVILS			MILITAIRES			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	1	12	13	2	21	23	3	33	36
CHEF DE SERVICE	2	3	5	0	7	7	2	10	12
SOUS-DIRECTEUR	8	20	28	1	6	7	9	26	35
DIRECTEUR DE PROJETS/ EXPERT DE HAUT NIVEAU	6	4	10	0	6	6	6	10	16
INSPECTEUR CIVIL	3	2	5	0	0	0	3	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>61</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>23</b>	<b>81</b>	<b>104</b>

Source : DRH-MD/MES.

Champ : ensemble des emplois d'encadrement supérieur et cadres dirigeants occupés par des personnels civils ou des personnels militaires en 2014.

Lecture : 8 emplois de sous-directeur sont occupés par des personnels civils féminins en 2014.

NB : - Les emplois fonctionnels de chef de service et de sous-directeur sont normalement réservés aux membres du corps des administrateurs civils mais peuvent être pourvus, dans la limite de 50 % de l'effectif, par d'autres corps, et notamment par le personnel militaire de niveau équivalent (décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012).

- Les emplois de directeur de projets et expert de haut niveau sont ouverts aux fonctionnaires, magistrats et officiers de carrière (décret 2008-382 du 21 avril 2001).

- Les emplois d'inspecteur civil sont des emplois fonctionnels.

## Flux de nomination aux emplois d'encadrement supérieur et dirigeants selon le sexe

### Nombre de primo-nominations

En effectifs physiques

	CIVILS		MILITAIRES		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	0	1	2	3	2	4
CHEF DE SERVICE	0	0	0	0	0	0
SOUS-DIRECTEUR	1	2	0	2	1	4
DIRECTEUR DE PROJETS/EXPERT DE HAUT NIVEAU	1	0	0	4	1	4
INSPECTEUR CIVIL	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>12</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé pour la première fois sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants, y compris pourvus par des militaires, en 2014.

Lecture : 1 agent civil féminin a été nommé sous-directeur en 2014.

### Nombre de nominations (renouvellement compris)

En effectifs physiques

	CIVILS		MILITAIRES		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	0	1	2	3	2	4
CHEF DE SERVICE	2	0	0	1	2	1
SOUS-DIRECTEUR	1	4	1	3	2	7
DIRECTEUR DE PROJETS/EXPERT DE HAUT NIVEAU	1	0	0	6	1	6
INSPECTEUR CIVIL	0	1	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>19</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeants, y compris pourvus par des militaires, au cours de l'année 2014.

Lecture : 1 agent civil féminin a été nommé sous-directeur en 2014.



DICoD

# CHAPITRE 2

## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### Entrées – départs – entrées dans le système de pension – promotions – mutations

En 2014, le ministère de la défense a recruté 13 396 personnels militaires, dont 1 597 femmes, et 2 283 personnels civils, dont 886 femmes.

Parallèlement, 17 086 personnels militaires, dont 1 998 femmes, ont quitté définitivement le ministère, de même que 3 437 personnels civils, dont 1 160 femmes.

En 2014, l'âge moyen de départ à la retraite du personnel militaire est de 43,3 ans (42,5 ans pour les femmes et 43,4 ans pour les hommes).

Pour le personnel civil titulaire et ouvrier de l'État, il est de 60,6 ans (61,4 ans pour les femmes et 60,2 ans pour les hommes).

En outre, pour les militaires (hors gendarmerie), 8 325 pensions sont entrées en paiement<sup>(1)</sup>, dont 893 au profit du personnel militaire féminin.

Concernant le personnel civil, 2 829 pensions sont entrées en paiement, dont 877 au profit du personnel civil féminin.

S'agissant des promotions effectuées, sur les 24 741 changements de grade de personnels militaires effectués au sein d'une même catégorie hiérarchique, 3 893 ont concerné des femmes.

Concernant le personnel civil, 126 titulaires, dont 57 femmes, ont accédé à la catégorie A et 331 titulaires, dont 245 femmes, ont accédé à la catégorie B.

Pour les personnels civils, 41 % des membres de jurys de concours et examens professionnels sont des femmes et les femmes composent 20 % des effectifs de présidents de jury.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

**13 396** recrutements directs, dont 1 597 femmes

**17 086** départs définitifs, dont 1 998 femmes

Âge moyen de départ à la retraite en 2014 : **43,3 ans**  
- 42,5 pour les femmes  
- 43,4 pour les hommes

#### Personnel civil :

**2 283** recrutements directs, dont 886 femmes

**3 437** départs définitifs, dont 1 160 femmes

Âge moyen de départ à la retraite : **60,6 ans**  
- 61,4 pour les femmes  
- 60,2 pour les hommes

(1) Ayants droit, y compris les pensions à jouissance différée.

Enfin, concernant les mutations, 27 069 personnels militaires, dont 3 881 femmes, ont connu une mutation avec changement de résidence. Parallèlement, 32 676 militaires, dont 4 695 femmes, ont connu une mutation sans changement de résidence.

De même, 1 389 personnels civils, dont 633 femmes, ont connu une mutation avec changement de résidence. Parallèlement, 1 020 personnels civils, dont 528 femmes, ont connu une mutation sans changement de résidence.

## 2.1 – LES ENTRÉES DANS LE PMEA EN 2014

### 2.1.1 – Le personnel militaire

#### 2.1.1.1 – Répartition des recrutements directs <sup>(2)</sup> du personnel militaire selon la catégorie hiérarchique, le sexe et l'armée, direction et service d'appartenance

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	25	230	106	568	488	6809	50	815	669	8422
MARINE	10	82	80	466	147	1095	153	370	390	2013
AIR	25	106	136	655	55	296	8	1	224	1058
SSA	71	58	154	51	0	0	56	34	281	143
SEA	1	0	0	0	13	94	0	0	14	94
DGA	4	33	0	0	0	0	0	0	4	33
SCA	14	25	0	0	0	0	0	0	14	25
SID	1	11	0	0	0	0	0	0	1	11
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>545</b>	<b>476</b>	<b>1740</b>	<b>703</b>	<b>8294</b>	<b>267</b>	<b>1220</b>	<b>1597</b>	<b>11799</b>

Source : DRHMD/SPPRH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire recruté dans le PMEA en 2014, hors élèves de l'École polytechnique.

Lecture : 106 sous-officiers féminins ont été recrutés par l'armée de terre en 2014.

NB : aucun recrutement direct pour l'APM, le CGA et la PIA en 2014.

(2) Issus de la société civile.

## 2.1.1.2 — Autres entrées du personnel militaire dans le PMEA

Autres entrées du personnel militaire dans le PMEA selon la catégorie hiérarchique, le sexe et l'armée, direction et service d'appartenance

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	15	162	39	267	64	664	2	33	120	1 126
MARINE	16	41	129	229	45	46	3	4	193	320
AIR	27	30	221	214	170	80	0	2	418	326
GEND.*	1	16	13	84	0	0	50	37	64	137
SSA	25	27	107	13	0	0	1	1	133	41
SEA	1	3	0	0	1	1	0	0	2	4
DGA	1	38	0	0	0	0	0	0	1	38
SCA	23	48	0	0	0	0	0	0	23	48
AUTRES SERVICES**	2	14	1	0	0	0	0	0	3	14
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>379</b>	<b>510</b>	<b>807</b>	<b>280</b>	<b>791</b>	<b>56</b>	<b>77</b>	<b>957</b>	<b>2 054</b>

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire entré dans le PMEA en 2014, hors recrutement direct.

Lecture : 221 sous-officiers féminins de l'armée de l'air sont entrés dans le PMEA au cours de l'année 2014, hors recrutement.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

\*\* APM, CGA, SID, PIA.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## Autres entrées du personnel militaire dans le PMEA selon la catégorie hiérarchique, le motif d'entrée et le sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
RETOUR DE LA POSITION D'ACTIVITÉ HORS PMEA	31	219	53	206	31	215	4	35	119	675
RETOUR DE LA POSITION DE DÉTACHEMENT	7	51	10	38	2	5	0	0	19	94
RETOUR DE LA POSITION DE NON-ACTIVITÉ	60	70	365	331	240	559	1	3	666	963
AUTRES MOTIFS	13	39	82	232	7	12	51	39	153	322
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>379</b>	<b>510</b>	<b>807</b>	<b>280</b>	<b>791</b>	<b>56</b>	<b>77</b>	<b>957</b>	<b>2054</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire entré dans le PMEA en 2014, hors recrutement direct.

Lecture : 60 officiers féminins sont revenus de la position de non activité au cours de l'année 2014.

## 2.1.2 – Le personnel civil

### 2.1.2.1 – Répartition des recrutements <sup>(3)</sup> du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique, le sexe et l'employeur

En effectifs physiques

	TITULAIRES								NON TITULAIRES						OUVRIERS DE L'ÉTAT		APPRENTIS		ENSEMBLE	
	CAT. A +		CAT. A		CAT. B		CAT. C		Niv. I		Niv. II		Niv. III		F	H	F	H	F	H
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
TERRE	0	0	10	11	2	18	9	80	2	1	0	8	246	152	2	22	10	15	281	307
MARINE	0	0	7	8	2	5	7	15	1	6	0	2	21	11	0	3	2	4	40	54
AIR*	0	0	3	4	3	24	12	5	4	16	4	23	7	11	24	322	3	28	60	433
SSA	0	0	2	1	31	6	93	30	5	7	2	1	0	0	0	0	11	1	144	46
DIRISI	0	0	2	3	10	62	9	33	0	1	0	2	1	1	0	0	0	0	22	102
OIAS	0	0	1	0	1	2	5	23	0	1	0	0	5	1	0	1	0	0	12	28
SEA	0	0	0	1	2	0	1	6	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3	9
SCA	0	0	3	1	2	12	8	12	0	0	0	0	19	8	1	19	0	2	33	54
SIMU	0	0	0	0	1	0	0	9	0	0	0	0	0	6	0	7	0	0	1	22
DGA	0	0	0	3	0	4	0	0	15	59	0	9	0	0	0	1	4	6	19	82
SGA**	1	7	35	39	40	55	38	28	60	44	19	12	50	24	0	2	3	6	246	217
AUTRES SER-VICES***	0	0	4	5	1	11	1	2	15	17	3	7	0	0	0	0	1	1	25	43
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>67</b>	<b>76</b>	<b>95</b>	<b>199</b>	<b>183</b>	<b>243</b>	<b>102</b>	<b>153</b>	<b>28</b>	<b>64</b>	<b>349</b>	<b>215</b>	<b>27</b>	<b>377</b>	<b>34</b>	<b>63</b>	<b>886</b>	<b>1397</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil recruté dans le PMEA en 2014.

Lecture : 10 agents féminins de catégorie A ont été recrutés dans l'armée de terre en 2014.

\* Dont SIAé.

\*\* Dont DICOd.

\*\*\* Dont DRM, DPSD, EMA (partie centrale).

(3) Hors DGSE, vacataire et personnel civil de recrutement local (PCRL).

## 2.1.2.2 — Répartition des recrutements de titulaires selon la catégorie hiérarchique, la voie d'accès et le sexe

En effectifs physiques

	CAT. A +		CAT. A		CAT. B		CAT. C		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
CONCOURS INTERMINISTÉRIELS*	0	2	17	15	0	0	0	0	17	17
CONCOURS DÉFENSE ET RECRUTEMENTS DIRECTS**	1	2	0	0	30	5	62	5	93	12
TITULARISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	0	0	0	2	4	13	14	11	18	26
TITULARISATION DES PACTES***	0	0	0	0	0	0	3	4	3	4
DÉTACHEMENTS, POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ, INTÉGRATIONS DIRECTES	0	1	33	32	24	12	17	21	74	66
INTÉGRATIONS DE MILITAIRES	0	2	17	27	36	169	52	194	105	392
<i>DONT L 4136-2</i>	0	2	17	27	32	161	43	159	92	349
<i>DONT EMPLOIS RÉSERVÉS</i>	0	0	0	0	4	8	9	35	13	43
AUTRES****	0	0	0	0	1	0	35	8	36	8
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>67</b>	<b>76</b>	<b>95</b>	<b>199</b>	<b>183</b>	<b>243</b>	<b>346</b>	<b>525</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire recruté en 2014, hors DGSE.

Lecture : 17 agents féminins titulaires de catégorie A ont été recrutés par la voie de concours interministériels en 2014.

\* Concerne les administrateurs civils recrutés par la voie de l'École nationale d'administration (ENA) et les attachés recrutés par les instituts régionaux d'administration (IRA).

\*\* Englobe le recrutement d'administrateurs civils au tour extérieur.

\*\*\* PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État.

\*\*\*\* Recrutements directs et recrutements des veuves<sup>(4)</sup>.

(4) Décret n° 2003-90 relatif au recrutement des conjoints du personnel militaire et civil relevant du ministère de la défense dont le décès est en relation avec l'exercice de ses fonctions et des partenaires liés à ce personnel militaire et civil par un pacte civil de solidarité du 3 février 2003.

### 2.1.2.3 — Répartition des recrutements de non titulaires <sup>(4)</sup> du personnel civil selon la catégorie hiérarchique, le type de contrat et le sexe

En effectifs physiques

	Niv. I		Niv. II		Niv. III		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
84-16*	82	77	25	27	336	199	443	303
BOE	0	2	1	5	13	16	14	23
ICT	19	73	0	0	0	0	19	73
TCT	0	0	2	32	0	0	2	32
APPRENTIS	0	0	0	0	34	63	34	63
AUTRES**	1	1	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>153</b>	<b>28</b>	<b>64</b>	<b>383</b>	<b>278</b>	<b>513</b>	<b>495</b>

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil non titulaire recruté en 2014, hors DGSE.

Lecture: 102 agents civils féminins non titulaires de niveau I ont été recrutés en 2014.

\* Y compris contrat de cabinet, aumôniers, maître d'internat/surveillant externat, contrat de différence et contrat sur cumul.

\*\* Fonctionnaires détachés sur emploi de contractuels.

NB: **84-16**: non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État; **BOE**: Bénéficiaires de l'obligation d'emploi; **PACTE**: Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État; **ICT**: Ingénieurs et cadres technico-commerciaux; **TCT**: Techniciens et cadres technico-commerciaux.

(5) Hors DGSE, vacataires et PCRL.

### 2.1.2.4 — Répartition des recrutements d'ouvriers de l'État selon le type de recrutement et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES
CONCOURS	0	2
ESSAIS	0	0
RECRUTEMENTS DIRECTS ET RECLASSEMENTS D'OMA	27	375
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>377</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC

Champ : ensemble des ouvriers de l'État recrutés dans le PMEA en 2014.

Lecture : 27 ouvriers de l'État féminins ont été recrutés en 2014.

### 2.1.2.5 — Autres entrées <sup>(6)</sup> du personnel civil dans le PMEA selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES
TITULAIRES*	CAT. A +	2	3
	CAT. A	20	25
	CAT. B	50	27
	CAT. C	234	60
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>115</b>
NON TITULAIRES**	Niv. I	17	12
	Niv. II	1	1
	Niv. III	7	7
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
<b>OUVRIERS DE L'ÉTAT***</b>	<b>70</b>	<b>114</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>401</b>	<b>249</b>	

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil entré dans le PMEA en 2014, hors recrutements.

Lecture : 234 agents civils féminins titulaires de catégorie C sont entrés dans le PMEA, hors recrutements en 2014.

\* Retour de détachement, mise à disposition, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité, congé parental.

\*\* Retour de congé sans traitement, congé de grave maladie, congé parental, détachement, mise à disposition, disponibilité.

\*\*\* Retour de congé sans salaire, congé de longue durée, congé parental.

(6) Hors DGSE, vacataires et PCRL.

## 2.1.2.6 — Répartition des autres entrées<sup>(7)</sup> du personnel civil dans le PMEA selon le motif, le statut et le sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		OUVRIERS DE L'ÉTAT		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
RETOUR DE DÉTACHEMENT	49	49	0	0	0	0	49	49
CONGÉ DE LONGUE MALADIE*	27	16	6	8	11	30	44	54
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	71	20	0	0	39	65	110	85
DISPONIBILITÉ	80	28	0	0	0	0	80	28
CONGÉ PARENTAL	79	2	6	2	5	1	90	5
RETOUR DE CONGÉ SANS TRAITEMENT OU SANS SALAIRE	0	0	13	10	15	18	28	28
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>115</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>70</b>	<b>114</b>	<b>401</b>	<b>249</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire entré dans le PMEA en 2014, hors recrutements.

Lecture : 79 agents féminins titulaires sont de retour dans le PMEA après un congé parental.

\* Inclus les congés de grave maladie pour les non titulaires uniquement.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

(7) Hors DGSE, vacataires et PCRL.

## 2.2 – LES DÉPARTS DU PMEA EN 2014

### 2.2.1 – Le personnel militaire

#### 2.2.1.1 – Répartition des départs définitifs <sup>(8)</sup> du personnel militaire du PMEA par catégorie hiérarchique, par armée, direction et service d'appartenance et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	46	683	205	1 986	495	6 989	40	310	786	9 968
MARINE	35	190	169	1 279	115	600	104	228	423	2 297
AIR	26	240	215	1 416	161	603	32	19	434	2 278
SSA	78	224	197	70	0	0	47	29	322	323
SEA	1	9	3	20	8	109	0	0	12	138
DGA	1	37	0	0	0	0	0	0	1	37
SCA	6	22	0	0	0	0	0	0	6	22
SID	2	11	0	0	0	0	0	0	2	11
APM	0	3	3	0	0	0	0	0	3	3
PIA	0	1	9	10	0	0	0	0	9	11
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>1 420</b>	<b>801</b>	<b>4 781</b>	<b>779</b>	<b>8 301</b>	<b>223</b>	<b>586</b>	<b>1 998</b>	<b>15 088</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA ayant quitté définitivement les armées en 2014.

Lecture : 46 départs définitifs d'officiers féminins de l'armée de terre ont été réalisés en 2014.

(8) Y compris décès.

## 2.2.1.2 — Répartition des départs définitifs <sup>(9)</sup> du personnel militaire du PMEA par catégorie hiérarchique, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MbR		VOLONTAIRES		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
LIMITE D'ÂGE OU DE DURÉE DES SERVICES	7	253	65	525	6	51	17	17	95	846
DÉPARTS AIDÉS	45	733	173	1 363	109	1 435	1	5	328	3 536
DÉPARTS SPONTANÉS	86	351	445	2 352	465	4 531	140	384	1 136	7 618
DÉPARTS IMPOSÉS	26	20	91	388	109	1 353	37	145	263	1 906
INAPTITUDE	31	48	20	103	88	895	28	34	167	1 080
DÉCÈS	0	15	7	50	2	36	0	1	9	102
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>1 420</b>	<b>801</b>	<b>4 781</b>	<b>779</b>	<b>8 301</b>	<b>223</b>	<b>586</b>	<b>1 998</b>	<b>15 088</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant quitté définitivement les armées en 2014.

Lecture : 45 départs définitifs aidés d'officiers féminins ont été réalisés en 2014.

(9) Y compris décès.

### 2.2.1.3 — Répartition des autres départs du personnel militaire du PMEA par armée, direction et service d'appartenance, par catégorie hiérarchique et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MdR		VOLONTAIRES		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
TERRE	29	273	232	572	268	1 371	0	8	529	2 224
MARINE	15	66	163	386	46	197	24	60	248	709
AIR	21	156	253	487	282	225	3	1	559	869
GENDARMERIE*	1	23	16	105	0	0	29	21	46	149
SSA	57	54	133	26	0	0	4	3	194	83
SEA	2	3	3	4	0	7	0	0	5	14
DGA	11	59	0	0	0	0	0	0	11	59
SCA	39	67	0	0	0	0	0	0	39	67
APM	0	1	2	4	0	0	0	0	2	5
CGA	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
SID	1	17	0	0	0	0	0	0	1	17
PIA	0	1	10	9	0	0	0	0	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>724</b>	<b>812</b>	<b>1 593</b>	<b>596</b>	<b>1 800</b>	<b>60</b>	<b>93</b>	<b>1 644</b>	<b>4 210</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant quitté le périmètre du PMEA en 2014, hors départs définitifs.

Lecture : 29 officiers féminins de l'armée de terre ont quitté le PMEA en 2014, hors départs définitifs.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

## 2.2.2 – Le personnel civil

### 2.2.2.1 – Répartition des départs définitifs <sup>(10)</sup> du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique, l'employeur et le sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES								NON TITULAIRES						OUVRIERS DE L'ÉTAT		APPRENTIS		TOTAL	
	CAT. A +		CAT. A		CAT. B		CAT. C		Niv. I		Niv. II		Niv. III		F	H	F	H	F	H
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
TERRE	1	0	22	36	18	16	54	16	5	2	3	8	88	75	42	248	5	17	233	401
MARINE	0	0	5	12	2	3	10	7	2	13	1	0	12	14	9	52	1	5	41	101
AIR*	0	0	2	7	5	12	16	5	3	7	1	6	34	281	14	154	4	30	75	472
SSA	0	0	3	0	14	4	47	13	2	11	0	1	2	3	61	41	10	2	129	73
DIRISI	0	0	1	8	8	11	4	5	0	0	0	1	1	1	7	14	0	1	21	40
OIAS	0	0	4	5	15	7	62	32	0	2	0	0	17	18	40	308	0	1	138	372
SEA	1	0	0	1	3	1	3	1	0	0	0	0	1	1	0	21	0	0	8	25
SCA	0	0	6	1	9	5	22	1	2	4	0	0	11	19	8	54	1	2	58	84
SIMU	0	0	0	3	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	3	36	0	0	5	41
DGA	0	0	4	37	15	25	39	4	23	79	5	16	2	1	34	133	3	13	122	295
SGA**	1	12	28	42	63	30	94	25	34	41	8	24	28	8	26	93	3	5	282	275
AUTRES SER-VICES***	0	0	4	2	4	4	2	2	3	7	3	2	1	0	3	4	1	1	20	21
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>79</b>	<b>154</b>	<b>156</b>	<b>120</b>	<b>355</b>	<b>111</b>	<b>74</b>	<b>166</b>	<b>21</b>	<b>58</b>	<b>197</b>	<b>421</b>	<b>247</b>	<b>1158</b>	<b>28</b>	<b>77</b>	<b>1160</b>	<b>2277</b>

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2014.

Lecture: dans l'armée de terre, 22 départs définitifs de personnels civils féminins de catégorie A ont été réalisés en 2014.

\* Dont SIAé.

\*\* Dont DICOd.

\*\*\* Dont DRM, DPSD, EMA (partie centrale).

(10) Hors DGSE, vacataires et PCRL.

## 2.2.2.2 — Répartition des départs définitifs du personnel civil titulaire selon le statut, le motif de départ et le sexe

En effectifs physiques

	CAT. A +		CAT. A		CAT. B		CAT. C		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
RETRAITE	1	5	43	92	129	95	292	62	465	254
RADIATION DES CADRES*	0	0	0	9	1	1	1	1	2	11
DÉCÈS	0	0	1	3	1	7	14	14	16	24
DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE	0	2	1	1	2	2	15	9	18	14
DÉPART VOLONTAIRE**	0	0	2	2	5	4	22	13	29	19
CONCOURS OU RECRUTEMENT HORS DÉFENSE	0	1	2	3	9	1	1	8	12	13
FIN DE DÉTACHEMENT ENTRANT	2	4	30	44	8	9	8	2	48	59
AUTRES***	0	0	0	0	1	1	2	2	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>79</b>	<b>154</b>	<b>156</b>	<b>120</b>	<b>355</b>	<b>111</b>	<b>593</b>	<b>397</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2014.

Lecture : 43 personnels féminins titulaires de catégorie A sont partis à la retraite en 2014.

\* Compris cessation anticipée d'activité (CAA).

\*\* Donnant droit à l'indemnité de départ volontaire.

\*\*\* Englobe les motifs de radiation licenciement et fin de contrat.

### 2.2.2.3 — Répartition des départs définitifs du personnel civil non titulaire <sup>(11)</sup> du PMEA selon le motif de départ et le sexe

En effectifs physiques

	Niv. I		Niv. II		Niv. III		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
RETRAITE	18	63	3	17	26	16	47	96
DÉCÈS	1	2	2	1	1	2	4	5
DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE	26	44	1	10	55	47	82	101
DÉPART VOLONTAIRE*	1	1	1	0	1	2	3	3
LICENCIEMENT	1	3	0	1	5	1	6	5
CONCOURS	0	0	0	1	0	1	0	2
TITULARISATION PERSONNELS HANDICAPÉS	0	2	3	13	15	11	18	26
TITULARISATION PACTE	0	0	0	0	3	4	3	4
FIN DE CONTRAT	26	45	11	13	99	139	136	197
RADIATION DES CADRES	1	6	0	0	0	0	1	6
AUTRES**	0	0	0	2	20	275	20	277
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>166</b>	<b>21</b>	<b>58</b>	<b>225</b>	<b>498</b>	<b>320</b>	<b>722</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2014.

Lecture : 18 personnels féminins non titulaires de niveau I sont partis à la retraite en 2014.

\* Donne droit à l'indemnité de départ volontaire.

\*\* Englobe les motifs de radiation suite à la transformation des OMA.

(11) Hors DGSE, vacataires et PCRL.

## 2.2.2.4 — Répartition des départs définitifs du personnel civil ouvrier de l'État du PMEA selon le motif de départ et le sexe

En effectifs physiques

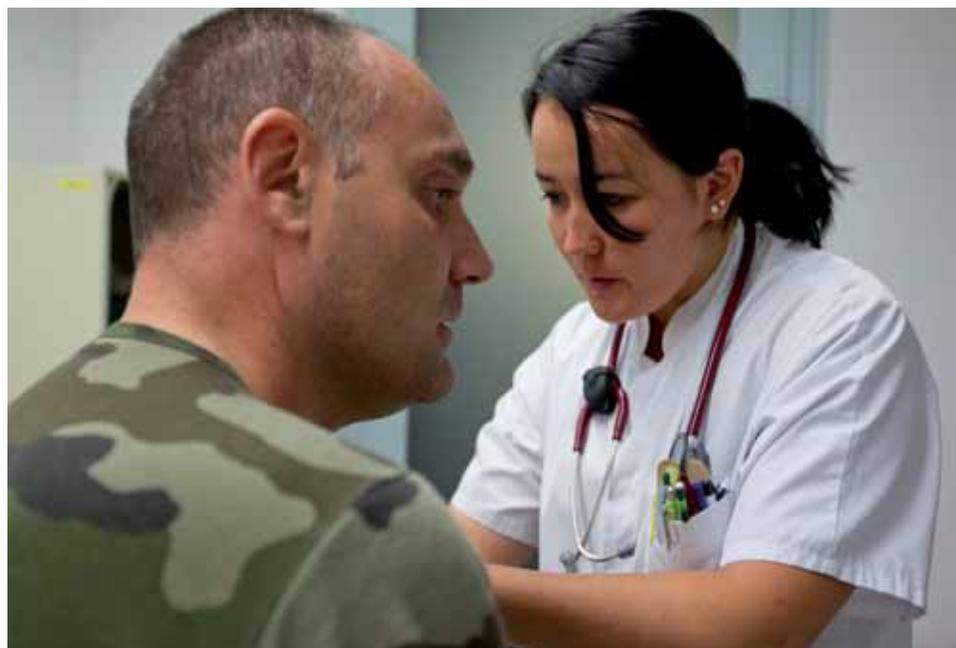
	FEMMES	HOMMES
RETRAITE	132	631
CESSATION D'ACTIVITÉ	1	110
DÉCÈS	4	27
DÉMISSION	1	4
DÉPART VOLONTAIRE*	109	384
ABANDON DE POSTE	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>1 158</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2014.

Lecture : 132 personnels ouvriers de l'État féminins sont partis à la retraite en 2014.

\* Donnant droit à l'indemnité de départ volontaire.



## 2.2.2.5 — Répartition des autres départs du PMEA du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique, la circonstance de départ et le sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES								NON TITULAIRES						OUVRIERS DE L'ÉTAT		TOTAL		
	CAT. A +		CAT. A		CAT. B		CAT. C		Niv. I		Niv. II		Niv. III		F H		F H		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
DÉTACHEMENT	1	4	31	32	40	38	74	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146	111
POSITION DE NON ACTIVITÉ	0	0	2	2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
CONGÉ SANS TRAITEMENT OU CONGÉ SANS SALAIRE	0	0	0	0	1	2	2	2	9	8	1	0	3	5	11	39	27	56	
CONGÉ DE LONGUE MALADIE*	0	0	0	0	0	2	5	5	3	8	2	0	7	1	0	1	17	17	
DISPONIBILITÉ	0	0	11	2	22	17	68	20	0	0	0	0	0	1	0	0	101	40	
CONGÉ PARENTAL	0	0	7	0	20	1	56	2	6	2	0	0	1	0	1	0	91	5	
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	0	0	4	7	16	19	104	20	0	0	0	0	0	0	44	92	168	138	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	<b>81</b>	<b>310</b>	<b>86</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>56</b>	<b>132</b>	<b>554</b>	<b>371</b>	

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant quitté le PMEA, hors départs définitifs, en 2014.

Lecture: 40 personnels titulaires féminins de catégorie B ont quitté le périmètre du PMEA par détachement en 2014.

\* Inklus les congés de grave maladie des non titulaires.

NB: Dans les congés longue maladie (et grave maladie pour les non titulaires) ne sont pas inclus les congés maladie à demi-traitement et les congés grave maladie à demi-traitement.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## 2.3 – LES ENTRÉES DANS LE SYSTÈME DE PENSION EN 2014

### 2.3.1 – L'âge moyen de départ à la retraite

#### 2.3.1.1 – Âge moyen de départ à la retraite des militaires selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	OFFICIERS	50,4	52,7	52,6
	SOUS-OFFICIERS	45,2	45,6	45,6
	MILITAIRES DU RANG	33,5	33,3	33,3
	NON ASSIMILÉS	45,2	52,2	50,8
	ENSEMBLE	42,5	43,4	43,3

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des ayants droits qui ont perçu une pension pour la première fois en 2014.

Lecture : l'âge moyen des sous-officiers féminins partis à la retraite en 2014 est de 45,2 ans en 2014.

### 2.3.1.2 – Âge moyen de départ à la retraite du personnel civil titulaire <sup>(12)</sup> et des ouvriers de l'État selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En années

	AGENTS ACTIFS			AGENTS SÉDENTAIRES			ENSEMBLE ACTIFS ET SÉDENTAIRES		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A (DONT A +)	-	-	-	62,8	62,2	62,3	62,8	62,2	62,3
CAT. B	-	58,1	58,1	61,7	62,2	61,9	61,7	62,2	61,8
CAT. C	-	57,2	57,2	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4
ENSEMBLE TITULAIRES	-	57,7	57,7	61,6	62,0	61,8	61,6	61,9	61,8
TSO	57,4	58,2	58,1	60,9	60,3	60,3	59,8	59,9	59,9
CHEFS D'ÉQUIPE	-	58,8	58,8	61,2	60,7	60,7	61,2	59,8	59,8
OUVRIERS	59,3	59,8	59,1	61,1	60,2	60,4	60,8	59,7	59,9
ENSEMBLE OUVRIERS DE L'ÉTAT	59,2	58,9	59,0	61,1	60,3	60,4	60,8	59,8	59,8
ENSEMBLE	59,2	58,9	59,0	61,5	60,8	61,1	61,4	60,2	60,6

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble du personnel civil rayé des cadres en 2014 bénéficiaire d'une pension.

Lecture: l'âge moyen des ouvriers de l'État sédentaires féminins partis à la retraite en 2014 est de 61,1 ans.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

L'organisation du temps de travail  
du personnel

(12) Le système d'information de la SDP ne permet pas de distinguer la catégorie A +.

## 2.3.2 — Les pensions entrées en paiement en 2014

### 2.3.2.1 — Le personnel dont la pension est entrée en paiement en 2014 selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	59	1 273	1 332
SOUS-OFFICIERS	584	3 926	4 510
MILITAIRES DU RANG	227	2 130	2 357
NON ASSIMILÉS	23	103	126
<b>S/TOTAL MILITAIRES</b>	<b>893</b>	<b>7 432</b>	<b>8 325</b>
CAT. A (DONT CAT. A +) <sup>(13)</sup>	47	124	171
CAT. B	152	99	251
CAT. C	359	85	444
NON ASSIMILÉS	0	0	0
OUVRIERS DE L'ÉTAT	319	1 644	1 963
<b>S/TOTAL CIVILS</b>	<b>877</b>	<b>1 952</b>	<b>2 829</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 770</b>	<b>9 384</b>	<b>11 154</b>

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des ayants droit (hors gendarmerie) qui ont perçu une pension pour la première fois en 2014.

Lecture : la pension de 152 personnels civils féminins de catégorie B est entrée en paiement en 2014.

(13) Le système d'information de la SDP ne permet pas de distinguer la catégorie A +.

### 2.3.2.2 — Nombre de nouvelles retraites avec décote<sup>(14)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	5	81	86
SOUS-OFFICIERS	96	430	526
MILITAIRES DU RANG	62	453	515
NON ASSIMILÉS	6	23	29
<b>S/TOTAL MILITAIRES</b>	<b>169</b>	<b>987</b>	<b>1 156</b>
CAT. A (DONT CAT. A +)	4	8	12
CAT. B	11	5	16
CAT. C	30	4	34
NON ASSIMILÉS	0	0	0
OUVRIERS DE L'ÉTAT	17	59	76
<b>S/TOTAL CIVILS</b>	<b>62</b>	<b>76</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	<b>1 063</b>	<b>1 294</b>

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble du personnel militaire (hors gendarmerie) et civil dont la pension avec décote est entrée en paiement en 2014.

Lecture: 11 pensions de retraite avec décote ont été versées au personnel féminin de catégorie B en 2014.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

(14) Le système d'information de la SDP ne permet pas de distinguer la catégorie A +.

### 2.3.2.3 — Nombre de nouvelles retraites avec surcote <sup>(15)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

Le dispositif de surcote n'est pas applicable au personnel militaire.

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A (DONT CAT. A +)	29	55	84
CAT. B	70	44	114
CAT. C	145	35	180
NON ASSIMILÉS	0	0	0
OUVRIERS DE L'ÉTAT	44	106	150
<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>240</b>	<b>528</b>

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil dont la pension avec surcote est entrée en paiement en 2014.

Lecture : 70 pensions de retraite avec surcote ont été versées au personnel féminin de catégorie B en 2014.

(15) Le système d'information de la SDP ne permet pas de distinguer la catégorie A +.

## 2.4 – LES PROMOTIONS

### 2.4.1 – Le personnel militaire

#### 2.4.1.1 – Répartition des changements de catégorie hiérarchique selon le sexe et l'armée, direction et service d'appartenance

En effectifs physiques

	DE VOL. À MDR	DE MDR À S-OFF	DE MDR À OFF	DE S-OFF À OFF	TOTAL
<b>TERRE</b>	686	1 195	5	219	2 105
FEMMES	41	162	0	24	227
HOMMES	645	1 033	5	195	1 878
<b>MARINE</b>	144	840	0	69	1 053
FEMMES	40	117	0	4	161
HOMMES	104	723	0	65	892
<b>AIR</b>	17	236	0	67	320
FEMMES	9	74	0	12	95
HOMMES	8	162	0	55	225
<b>GENDARMERIE*</b>	0	21	0	6	27
FEMMES	0	1	0	0	1
HOMMES	0	20	0	6	26
<b>SSA</b>	0	7	0	12	19
FEMMES	0	6	0	4	10
HOMMES	0	1	0	8	9
<b>SEA</b>	0	3	0	0	3
FEMMES	0	1	0	0	1
HOMMES	0	2	0	0	2
<b>SCA</b>	0	0	0	4	4
FEMMES	0	0	0	4	4
HOMMES	0	0	0	0	0
<b>APM</b>	0	0	0	2	2
FEMMES	0	0	0	1	1
HOMMES	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	847	2 302	5	379	3 533
FEMMES	90	361	0	49	500
HOMMES	757	1 941	5	330	3 033

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.  
 Champ : ensemble des personnels militaires ayant connu un changement de catégorie hiérarchique en 2014.  
 Lecture : 162 militaires du rang féminins ont accédé à la catégorie de sous-officiers en 2014.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## 2.4.1.2 — Répartition des changements de grade au sein d'une catégorie hiérarchique selon la catégorie hiérarchique, le sexe et l'armée, direction et service d'appartenance

En effectifs physiques

	PROMOTION INTERNE VOL	PROMOTION INTERNE MDR	PROMOTION INTERNE S-OFF	PROMOTION INTERNE OFF	TOTAL
TERRE	2	6856	3016	1402	11276
FEMMES	1	544	394	139	1078
HOMMES	1	6312	2622	1263	10198
MARINE	197	2010	4277	886	7370
FEMMES	64	364	559	119	1106
HOMMES	133	1646	3718	767	6264
AIR	72	929	2811	632	4444
FEMMES	35	300	660	94	1089
HOMMES	37	629	2151	538	3355
GENDARMERIE*	170	0	112	12	294
FEMMES	70	0	9	1	80
HOMMES	100	0	103	11	214
SSA	95	0	215	623	933
FEMMES	62	0	142	243	447
HOMMES	33	0	73	380	486
SEA	0	100	26	22	148
FEMMES	0	7	2	4	13
HOMMES	0	93	24	18	135
DGA	0	0	0	171	171
FEMMES	0	0	0	36	36
HOMMES	0	0	0	135	135
SCA	0	0	0	89	89
FEMMES	0	0	0	38	38
HOMMES	0	0	0	51	51
AUTRES SERVICES**	0	0	7	9	16
FEMMES	0	0	4	2	6
HOMMES	0	0	3	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>9895</b>	<b>10464</b>	<b>3846</b>	<b>24741</b>
<b>FEMMES</b>	<b>232</b>	<b>1215</b>	<b>1770</b>	<b>676</b>	<b>3893</b>
<b>HOMMES</b>	<b>304</b>	<b>8680</b>	<b>8694</b>	<b>3170</b>	<b>20848</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu un changement de grade au sein d'une même catégorie en 2014. Lecture : 544 militaires du rang féminins de l'armée de terre ont changé de grade en 2014.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

\*\* Dont les APM, le CGA, le SID et la PIA.

### 2.4.1.3 — Composition des jurys de concours et d'examens professionnels militaires, par type de concours ou examens, par armée, direction et service d'appartenance et par sexe

En effectifs physiques

	CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	MEMBRES DES JURYS*		PRÉSIDENTS DES JURYS	
		FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	RECRUTEMENTS DIRECTS	28	61	1	3
	RECRUTEMENTS INTERNES	12	163	0	3
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	4	25	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	4	112	0	1
	TOTAL	48	261	0	6
MARINE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	4	19	0	2
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS**	17	37	0	2
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	0	12	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	1	5	0	1
	TOTAL	22	73	0	6
AIR	RECRUTEMENTS DIRECTS	0	15	0	4
	RECRUTEMENTS INTERNES	0	3	0	1
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	2	25	0	7
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	2	3	1	0
	TOTAL	4	46	1	12
SCA	RECRUTEMENTS DIRECTS	4	15	0	2
	RECRUTEMENTS INTERNES DE SOUS-OFFICIERS	1	5	0	1
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	2	11	0	1
	TOTAL	7	31	0	4

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PME.A.

Lecture : 4 femmes ont été membres de jury d'une sélection professionnelle au sein de l'armée de terre en 2014.

\* Y compris les présidents

\*\* Dont OSC OPS.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## 2.4.2 – Le personnel civil

### 2.4.2.1 – Agents titulaires bénéficiant d'une promotion interne selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

PROMOTION INTERNE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DONNANT ACCÈS À LA CATÉGORIE A	57	69	126
DONNANT ACCÈS À LA CATÉGORIE B	245	86	331
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>155</b>	<b>457</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PMEA.

Lecture : 57 femmes civiles ont accédé à la catégorie A par promotion interne en 2014.

### 2.4.2.2 – Agents titulaires bénéficiant d'un avancement de grade selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

	CHANGEMENT DE GRADE		TOTAL DES AVANCEMENTS	TOTAL DES CONDITIONNANTS
	EXAMEN PROFESSIONNEL	CHOIX		
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE A +	0	19	19	78
FEMMES	0	6	6	24
HOMMES	0	13	13	54
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE A	38	154	192	2 077
FEMMES	20	30	50	512
HOMMES	18	124	142	1 565
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE B	254	304	558	5 178
FEMMES	167	125	292	2 640
HOMMES	87	179	266	2 538
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE C	3	1 820	1 823	10 583
FEMMES	2	1 276	1 278	6 259
HOMMES	1	544	545	4 324
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>2 297</b>	<b>2 592</b>	<b>17 916</b>
FEMMES	189	1 437	1 626	9 435
HOMMES	106	860	966	8 481

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PMEA.

Lecture : 20 femmes civiles ont changé de grade suite à un examen professionnel au sein de la catégorie A, en 2014.

### 2.4.2.3 – Ouvriers de l'État bénéficiant d'un avancement selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

	APRÈS ESSAIS	AU CHOIX	MESURES PARTICULIÈRES EN FAVEUR DES OUVRIERS ANCIENS	TOTAL
<b>CHEF D'ÉQUIPE DE LA DÉFENSE</b>	43	167	13	223
<i>FEMMES</i>	0	10	0	10
<i>HOMMES</i>	43	157	13	213
<b>TECHNICIEN À STATUT OUVRIER</b>	17	106	11	134
<i>FEMMES</i>	1	16	0	17
<i>HOMMES</i>	16	90	11	117
<b>OUVRIER PROFESSIONNEL</b>	693	526	86	1 305
<i>FEMMES</i>	96	114	15	225
<i>HOMMES</i>	597	412	71	1 080
<b>OUVRIER NON PROFESSIONNEL</b>	2	0	0	2
<i>FEMMES</i>	1	0	0	1
<i>HOMMES</i>	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	755	799	110	1 664
<i>FEMMES</i>	98	140	15	253
<i>HOMMES</i>	657	659	95	1 411

Source: DRH+MD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel ouvrier de l'état ayant connu un avancement en 2014.

Lecture: 144 femmes ouvriers professionnels ont bénéficié d'un avancement au choix en 2014.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## 2.4.2.4 – Composition des jurys de concours et d'examens professionnels civils par type de concours ou examens et par sexe

En effectifs physiques

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS		MEMBRES DES JURYS		PRÉSIDENTS DES JURYS	
		FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
CONCOURS INTERNES	CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL	2	2	0	1
CONCOURS SUR TITRES	AGENTS TECHNIQUES DU MINDEF DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	4	11	1	2
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 3 <sup>E</sup> CLASSE	2	2	0	1
	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	0	5	0	1
EXAMENS PROFESSIONNELS	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	4	4	1	0
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	4	4	0	1
	ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	3	4	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE*	3	5	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE*	4	4	0	1
RECRUTEMENT SANS CONCOURS	ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU PROFIT DE LA CNMSS	4	4	0	1
SÉLECTIONS PROFESSIONNELLES	ACCÈS À LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ	2	2	1	0
	ACCÈS À LA FORMATION D'INFIRMIER	2	2	0	1
	ACCÈS À LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT	2	2	0	1
TOTAL		36	51	3	12

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA.

Lecture : 2 femmes ont été membres de jurys de concours de conseiller technique de service social, en 2014.

## 2.5 – LES MUTATIONS

### 2.5.1 – Le personnel militaire

#### 2.5.1.1 – Les mutations avec changement de résidence <sup>(16)</sup> du personnel militaire par catégorie hiérarchique, par armée, direction et service d'appartenance et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	311	3 532	730	4 763	420	4 820	1 461	13 115
MARINE	109	1 013	500	2 974	227	796	836	4 783
AIR	157	1 293	676	2 452	259	355	1 092	4 100
GENDARMERIE*	0	4	5	129	13	25	18	158
SSA	146	272	207	138	0	0	353	410
SEA	1	28	2	35	2	37	5	100
DGA	35	242	0	0	0	0	35	242
SCA	61	185	0	0	0	0	61	185
APM	4	1	9	4	0	0	13	5
CGA	0	1	0	0	0	0	0	1
SID	7	89	0	0	0	0	7	89
<b>TOTAL</b>	<b>831</b>	<b>6 660</b>	<b>2 129</b>	<b>10 495</b>	<b>921</b>	<b>6 033</b>	<b>3 881</b>	<b>23 188</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu une mutation avec changement de résidence en 2014, hors sorties d'école.

Lecture : 311 officiers féminins de l'armée de terre ont été mutés avec changement de résidence en 2014.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

NB : aucune mutation avec changement de résidence pour la PIA

(16) Mutation ouvrant droit à une indemnité de changement de résidence.

## 2.5.1.2 — Les mutations sans changement de résidence du personnel militaire par catégorie hiérarchique, par armée, direction et service d'appartenance et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	186	1766	449	2330	333	4513	968	8609
MARINE	133	1429	1031	7747	1261	6662	2425	15838
AIR	194	1247	358	1110	280	572	832	2929
GENDARMERIE*	0	6	13	98	3	3	16	107
SSA	54	86	307	132	28	15	389	233
SEA	0	4	0	2	0	0	0	6
DGA	36	156	0	0	0	0	36	156
SCA	26	80	0	0	0	0	26	80
APM	0	0	1	1	0	0	1	1
CGA	0	10	0	0	0	0	0	10
SID	2	12	0	0	0	0	2	12
<b>TOTAL</b>	<b>631</b>	<b>4796</b>	<b>2159</b>	<b>11420</b>	<b>1905</b>	<b>11765</b>	<b>4695</b>	<b>27981</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu une mutation sans changement de résidence en 2014, hors sorties d'école.

Lecture : 186 officiers féminins de l'armée de terre ont été mutés sans changement de résidence en 2014.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEAs du ministère de la défense.

NB : aucune mutation sans changement de résidence pour la PIA.

## 2.5.2 — Le personnel civil

### 2.5.2.1 — Nombre de mutations avec changement de résidence du personnel civil par statut, par catégorie hiérarchique et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	1	2	3
	CAT. A (HORS CAT. A+)	78	104	182
	CAT. B	160	208	368
	CAT. C	323	205	528
	SOUS-TOTAL	562	519	1 081
NON TITULAIRES	Niv. I	7	3	10
	Niv. II	2	0	2
	Niv. III	0	0	0
	SOUS-TOTAL	9	3	12
OUVRIERS DE L'ÉTAT	62	234	296	
<b>TOTAL</b>	<b>633</b>	<b>756</b>	<b>1 389</b>	

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil sous PMEA ayant connu une mutation avec changement de résidence, y compris lors d'une mutation liée aux restructurations.

Lecture: 78 agents féminins titulaires de catégorie A ont vécu une mutation avec changement de résidence en 2014.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

L'organisation du temps de travail  
du personnel

### 2.5.2.2 — Nombre de mutations sans changement de résidence du personnel civil par statut, par catégorie hiérarchique et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	11	35	46
	CAT. A (HORS CAT. A+)	89	97	186
	CAT. B	132	122	254
	CAT. C	243	114	357
	SOUS-TOTAL	475	368	843
NON TITULAIRES	Niv. I	11	5	16
	Niv. II	2	2	4
	Niv. III	1	2	3
	SOUS-TOTAL	14	9	23
OUVRIERS DE L'ÉTAT	39	115	154	
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>492</b>	<b>1 020</b>	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME A ayant connu une mutation sans changement de résidence, y compris lors d'une mutation liée aux restructurations.

Lecture : 89 agents féminins titulaires de catégorie A ont vécu une mutation sans changement de résidence en 2014.

### 2.5.2.3 — Nombre de mobilités statutaires du personnel civil titulaire par catégorie hiérarchique et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	1	5	6
	CAT. A (HORS CAT. A+)	0	0	0
	CAT. B	0	0	0
	CAT. C	0	0	0
	ENSEMBLE	1	5	6

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PME A ayant connu une mobilité statutaire.

Lecture : 1 agent féminin titulaire de catégorie A + a vécu une mobilité statutaire en 2014.

## 2.5.2.4 – Mobilités structurelles du personnel civil titulaire

Nombre de mobilités structurelles par détachement sortant selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	0	3	3
	CAT. A (HORS CAT. A+)	46	57	103
	CAT. B	55	54	109
	CAT. C	91	44	135
	ENSEMBLE	192	158	350

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PMEA ayant connu une mobilité structurelle par détachement sortant.

Lecture : 46 agents titulaires féminins de catégorie A ont connu une mobilité structurelle par détachement sortant, en 2014.

Nombre de mobilités structurelles par position normale d'activité (PNA) selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	3	3	6
	CAT. A (HORS CAT. A+)	1	5	6
	CAT. B	1	1	2
	CAT. C	0	0	0
	ENSEMBLE	5	9	14

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PMEA ayant connu une mobilité structurelle par PNA.

Lecture : 3 agents titulaires de catégorie A + féminins ont connu une mobilité structurelle par PNA, en 2014.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

L'organisation du temps de travail  
du personnel



DICoD

# CHAPITRE 3

## LES RÉMUNÉRATIONS

### Rémunérations mensuelles nettes moyennes – part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute

Le rapport de situation comparée présente les rémunérations mensuelles nettes perçues par les personnels militaire <sup>(1)</sup> et civil du ministère en 2014, selon la catégorie hiérarchique et le sexe. Plusieurs indicateurs sont proposés :

- la rémunération moyenne : elle représente la moyenne des rémunérations mensuelles nettes, perçues par les agents compte tenu de leur temps de présence au cours de l'année ;
- la rémunération médiane : elle divise la population concernée en deux parties égales, 50 % ayant perçu moins que cette valeur et 50 % ayant perçu davantage ;
- la rémunération par déciles : les déciles sont les valeurs qui partagent les rémunérations en dix parts égales. Par exemple, le premier décile correspond à la rémunération telle que 10 % des rémunérations se situent au-dessous et 90 % au-dessus.

Le rapport présente également la part des primes et indemnités du personnel militaire et du personnel civil dans la rémunération mensuelle brute, en valeur et en pourcentage, par sexe.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

Toutes catégories hiérarchiques confondues, la rémunération des militaires est en moyenne de :

- 1 913 € nets pour les femmes,
- 2 023 € pour les hommes.

#### Personnel civil :

La rémunération mensuelle nette du personnel civil est :

- parmi les titulaires, 2 045 € pour les femmes contre 2 440 € pour les hommes ;
- parmi les non titulaires, 2 218 € pour les femmes contre 2 847 € pour les hommes ;
- parmi les ouvriers de l'État, 2 147 € pour les femmes contre 2 382 € pour les hommes.

(1) Pour le personnel militaire, le périmètre est restreint aux militaires affectés en métropole et n'intègre pas le personnel de la DGA.

## 3.1 – LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES

Les tableaux qui suivent présentent la rémunération nette<sup>(2)</sup> perçue mensuellement par les agents.

Les rémunérations sont calculées en équivalent temps plein rémunéré (ETPR), tenant compte de la quotité de travail et du temps de présence dans l'année.

### 3.1.1 – Le personnel militaire

Pour des raisons de cohérence et de représentativité, la rémunération du personnel militaire a été calculée sur l'ensemble des **militaires affectés en métropole**, sur la base d'un **socle de rémunération commun à l'ensemble des militaires**. Les indemnités spécifiques au milieu ou à l'activité opérationnelle ont été exclues.

Rémunération mensuelle nette moyenne du personnel militaire selon la catégorie hiérarchique et le sexe

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	3 083	3 693	3 601
SOUS-OFFICIERS	1 918	1 990	1 977
MILITAIRES DU RANG	1 482	1 461	1 464
VOLONTAIRES	887	1 084	1 033
ENSEMBLE DES MILITAIRES	1 913	2 023	2 005

En €

Source : DAF/QEFI/OED, fichier de recensement des agents de l'État (RAE) du personnel militaire.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PME A en 2014 en France métropolitaine, hors DGA.

Lecture : en 2014, les sous-officiers gagnent en moyenne 1 918 € nets par mois pour les femmes et 1 990 € pour les hommes.

Remarques : les soldes présentées intègrent les promotions intervenues au cours de l'année (changements de grade ou de catégorie) ;  
les décalages de solde observés, notamment pour les officiers, s'expliquent par la suppression récente des quotas (1996) au regard d'un parcours complet d'officier.

(2) La rémunération nette correspond à la rémunération brute hors charges sociales qui incombent à l'agent (cotisations de sécurité sociale, cotisations de retraite, contribution sociale généralisée, etc.).

## Rémunération mensuelle nette par décile du personnel militaire par catégorie hiérarchique et par sexe

En €

		OFFICIERS	Sous-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	ENSEMBLE
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	FEMMES	1 597	1 417	1 294	720	1 326
	HOMMES	2 195	1 394	1 247	720	1 286
2 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	2 227	1 480	1 325	735	1 386
	HOMMES	2 739	1 470	1 279	735	1 334
3 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	2 600	1 604	1 358	754	1 457
	HOMMES	3 027	1 620	1 300	759	1 405
4 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	2 875	1 716	1 380	774	1 541
	HOMMES	3 262	1 764	1 319	775	1 514
MÉDIANE	FEMMES	2 988	1 823	1 393	789	1 679
	HOMMES	3 513	1 922	1 352	789	1 683
6 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	3 227	1 953	1 466	805	1 820
	HOMMES	3 784	2 120	1 393	836	1 892
7 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	3 455	2 124	1 515	837	2 043
	HOMMES	4 151	2 309	1 487	970	2 220
8 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	3 794	2 289	1 592	877	2 329
	HOMMES	4 630	2 464	1 594	1 544	2 535
9 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	4 392	2 505	1 718	992	2 815
	HOMMES	5 450	2 645	1 765	1 769	3 179

Source : DAF/QEFI/OED, fichier de recensement des agents de l'État (RAE) du personnel militaire.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PME A, en France métropolitaine, hors DGA.

Lecture : 10 % des MdR gagnent moins de 1 294 € nets par mois pour les femmes et moins de 1 247 € pour les hommes.

Remarques : le 5<sup>e</sup> décile correspond à la médiane ;

les soldes présentées intègrent les promotions intervenues au cours de l'année.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

### 3.1.2 — Le personnel civil

Le périmètre des effectifs est composé de l'ensemble du personnel civil sous PMEA rémunéré sur le titre 2.

La rémunération présentée intègre notamment les rappels, les indemnités de restructuration et d'aide au départ.

#### 3.1.2.1 — Rémunération des titulaires en 2014

Rémunération mensuelle nette moyenne des titulaires selon la catégorie hiérarchique et la filière

En €

		FEMMES	HOMMES
CAT A +	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	6 123	6 529
CAT A (HORS CAT. A +)	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 458	3 713
	FILIÈRE TECHNIQUE	3 032	3 250
	FILIÈRE SOCIALE	2 963	3 027
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	2 477	2 598
	FILIÈRE ENSEIGNEMENT	3 008	3 635
	S/TOTAL HORS CAT. A +	3 212	3 373
	S/TOTAL AVEC CAT. A +	3 259	3 432
CAT B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 439	2 504
	FILIÈRE TECHNIQUE	2 463	2 537
	FILIÈRE SOCIALE	2 386	2 305
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	2 060	2 185
	S/TOTAL	2 408	2 520
CAT C*	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 722	1 716
	FILIÈRE TECHNIQUE	1 552	1 648
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	1 742	1 723
	S/TOTAL	1 705	1 674
ENSEMBLE		2 045	2 440

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PMEA.

Lecture : en moyenne, les titulaires de la catégorie C de la filière administrative gagnent 1 722 € nets par mois pour les femmes et 1 716 € pour les hommes en 2014.

\*Pas de filière sociale en Cat. C.

## Rémunération mensuelle nette par décile des titulaires, par catégorie hiérarchique, par filière et par sexe.

En €

		CAT A +		CAT. A				ENSEMBLE CAT. A (DONT A +)
		FILIERE		FILIERE				
		ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SOCIALE	PARAMÉDICALE	ENSEIGNEMENT	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	4912	2416	2560	2619	2096	2186	2391
	H	5107	2638	2708	2696	2213	2424	2677
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5120	2782	2682	2773	2210	2346	2620
	H	5387	2988	2852	2589	2331	2646	2851
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5204	3032	2776	2816	2321	2460	2788
	H	5678	3194	2957	2713	2362	2832	2979
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5344	3170	2858	2835	2425	2625	2930
	H	6159	3362	3048	2771	2550	3095	3093
MÉDIANE	F	5842	3301	2951	2866	2513	2750	3087
	H	6531	3573	3146	2797	2698	3317	3213
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	6098	3487	3041	2909	2553	2994	3239
	H	6714	3764	3259	2819	2713	3696	3381
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	6370	3681	3144	2961	2623	3333	3450
	H	6999	3990	3433	2905	2756	4086	3615
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	7186	3974	3306	3131	2664	3645	3713
	H	7651	4336	3650	3118	2795	4560	3864
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	7700	4561	3585	3338	2831	4025	4304
	H	8114	4792	3901	3529	2884	5231	4306

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ: ensemble du personnel civil titulaire de la catégorie A et A+, sous PME.A.

Lecture: 50 % des titulaires de catégorie A+ de la filière administrative gagnent plus de 5 842 € nets par mois pour les femmes et plus de 6 531 € pour les hommes en 2014.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

En €

		CAT. B				ENSEMBLE CAT. B
		FILIÈRE				
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SOCIALE	PARAMÉDICALE	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	2061	2048	1923	1680	1985
	H	2029	2046	1759	1819	2033
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2156	2169	2045	1782	2120
	H	2193	2201	1943	1933	2185
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2228	2273	2173	1882	2203
	H	2300	2335	2035	2022	2318
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2305	2354	2316	1946	2283
	H	2384	2432	2136	2080	2413
MÉDIANE	F	2384	2429	2467	1998	2375
	H	2485	2524	2323	2166	2507
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2493	2511	2544	2094	2483
	H	2585	2627	2464	2220	2613
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2605	2605	2583	2175	2584
	H	2691	2720	2483	2353	2708
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2727	2725	2638	2370	2690
	H	2821	2823	2582	2451	2818
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2901	2905	2704	2550	2863
	H	2962	2975	2694	2528	2963

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire de la catégorie B sous PMEA.

Lecture : 50 % des titulaires de catégorie B de la filière administrative gagnent plus de 2 384 € nets par mois pour les femmes et plus de 2 485 € pour les hommes en 2014.

En €

		CAT. C*			ENSEMBLE CAT. C
		FILIÈRE			
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	PARAMÉDICALE	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 508	1 419	1 481	1 486
	H	1 511	1 456	1 463	1 469
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 562	1 470	1 550	1 541
	H	1 566	1 505	1 535	1 520
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 610	1 494	1 619	1 588
	H	1 607	1 540	1 608	1 564
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 655	1 515	1 668	1 635
	H	1 648	1 579	1 673	1 605
MÉDIANE	F	1 704	1 537	1 729	1 684
	H	1 694	1 618	1 718	1 646
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 755	1 562	1 786	1 738
	H	1 743	1 662	1 753	1 695
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 807	1 590	1 850	1 796
	H	1 800	1 713	1 799	1 748
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 862	1 634	1 928	1 856
	H	1 855	1 776	1 879	1 819
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 960	1 713	2 035	1 959
	H	1 969	1 897	2 000	1 933

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire de la catégorie C, sous PMEA.

Lecture : 50 % des titulaires de catégorie C de la filière administrative gagnent plus de 1 704 € nets par mois pour les femmes et plus de 1 694 € pour les hommes en 2014.

\* Pas de filière sociale en Cat. C

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

L'organisation du temps de travail  
du personnel

### 3.1.2.2 — Rémunération des non titulaires en 2014

#### Rémunération mensuelle nette moyenne des non titulaires selon le type de contrat et le sexe

En €

	FEMMES	HOMMES
D49	2 573	2 625
ICT	3 279	3 487
TCT	2 129	2 223
84-16*	1 749	2 143
BERKANI	1 452	1 910
PACTE	-	1 233
APPRENTIS	1 114	1 083
<b>ENSEMBLE</b>	<b>2 218</b>	<b>2 847</b>

Source : DRHMD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PME.A.

Lecture : en moyenne, les ingénieurs et cadres technico-commerciaux (ICT) gagnent 3 279 € nets par mois pour les femmes et 3 487 € pour les hommes en 2014.

NB : **D49** : personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; **TCT** : Techniciens et cadres technico-commerciaux ; **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ; **Berkani** : agents contractuels de droit public (suite à l'arrêt du Conseil d'État « Berkani » n° 03000 du 25 mars 1996) ; **PACTE** : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État ; ne concerne que 5 agents dont aucune femme.

## Rémunération mensuelle nette des non titulaires selon le type de contrat et le sexe, par décile

		En €			
		D49	ICT	TCT	84-16*
1 <sup>er</sup> DÉCILE	F	1 638	2 323	1 751	1 181
	H	1 995	2 456	1 847	1 193
2 <sup>e</sup> DÉCILE	F	1 950	2 539	1 865	1 200
	H	2 135	2 747	1 913	1 241
3 <sup>e</sup> DÉCILE	F	2 170	2 766	1 955	1 232
	H	2 212	2 944	2 005	1 391
4 <sup>e</sup> DÉCILE	F	2 296	2 989	2 012	1 295
	H	2 300	3 182	2 073	1 585
MÉDIANE	F	2 402	3 205	2 047	1 396
	H	2 406	3 456	2 136	1 785
6 <sup>e</sup> DÉCILE	F	2 608	3 471	2 107	1 565
	H	2 566	3 704	2 183	2 024
7 <sup>e</sup> DÉCILE	F	2 915	3 750	2 219	1 884
	H	2 754	3 933	2 272	2 271
8 <sup>e</sup> DÉCILE	F	3 241	3 938	2 271	2 156
	H	3 145	4 160	2 390	2 581
9 <sup>e</sup> DÉCILE	F	3 481	4 290	2 617	2 691
	H	3 531	4 469	2 763	3 469

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PME.A.

Lecture : 50 % des ingénieurs et cadres technico-commerciaux gagnent plus de 3 205 € nets par mois pour les femmes et plus de 3 456 € pour les hommes en 2014.

\* Dont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et vacataires/hors personnel navigant professionnel contractuel (PNPC) DGA.

NB : **D49** : personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; **TCT** : Techniciens et cadres technico-commerciaux ; **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil

		BERKANI	PACTE	APPRENTIS
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 121	-	919
	H	1 372	1 080	775
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 198	-	937
	H	1 533	1 114	909
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 245	-	982
	H	1 632	1 149	936
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 307	-	1 049
	H	1 685	1 172	1 039
MÉDIANE	F	1 400	-	1 088
	H	1 761	1 187	1 114
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 491	-	1 133
	H	1 873	1 187	1 165
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 556	-	1 162
	H	1 988	1 188	1 190
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 673	-	1 272
	H	2 279	1 240	1 284
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 926	-	1 402
	H	2 659	1 333	1 384

Source : DRH/MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PME.A.

Lecture : 50 % des agents « Berkani » gagnent plus de 1 400 € nets par mois pour les femmes et plus de 1 761 € pour les hommes en 2014.

NB : **Berkani** : agents contractuels de droit public (suite à l'arrêt du Conseil d'État « Berkani » n° 03000 du 25 mars 1996) ; **PACTE** : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État ; ne concerne que 5 agents dont aucune femme.

### 3.1.2.3 – Rémunération des ouvriers de l'État en 2014

#### Rémunération mensuelle nette moyenne des ouvriers de l'État selon le sexe

En €

	FEMMES	HOMMES
TSO	2971	3123
CHEFS D'ÉQUIPE	2609	2762
OUVRIERS	2079	2223
ENSEMBLE	2147	2382

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ: ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PME.A.

Lecture: en moyenne, les ouvriers gagnent 2 079 € nets par mois pour les femmes et 2 223 € pour les hommes en 2014.

NB: **TSO**: technicien à statut ouvrier.



## Rémunération mensuelle nette des ouvriers de l'État selon le sexe, par décile.

En €

		TSO	CHEFS D'ÉQUIPE	OUVRIERS
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	2471	2181	1735
	H	2595	2330	1828
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2700	2281	1830
	H	2788	2443	1946
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2825	2 400	1914
	H	2926	2542	2024
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2900	2452	1984
	H	3017	2613	2108
MÉDIANE	F	3036	2535	2041
	H	3100	2698	2167
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3103	2601	2112
	H	3197	2778	2245
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3152	2717	2191
	H	3330	2876	2327
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3278	2860	2294
	H	3467	3031	2443
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3335	3251	2459
	H	3638	3325	2742

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PMEA.

Lecture : 50 % des ouvriers gagnent plus de 3 036 € nets par mois pour les femmes et plus 3 100 € pour les hommes en 2014.

## 3.2 – LA PART DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUTE

La rémunération brute du personnel militaire et civil est constituée d'une rémunération principale et d'un ensemble de primes et indemnités.

### 3.2.1 – Le personnel militaire

La rémunération principale est constituée de la solde indiciaire et des primes et indemnités.

Le taux de prime du personnel militaire est calculé en divisant le montant de l'ensemble des primes et indemnités perçues par la solde mensuelle brute. Les primes et indemnités retenues sont les suivantes :

- des primes et indemnités communes à l'ensemble de la fonction publique ;
- des primes et indemnités liées aux sujétions militaires ;
- de l'indemnité pour charges militaires (ICM) et ses accessoires (supplément, complément et majoration) ;
- des indemnités opérationnelles ;
- des primes relatives à l'accompagnement du parcours professionnel (hors gestion de carrière) et à la gestion de carrière.

Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des militaires selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En €

	FEMMES		HOMMES	
	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
OFFICIERS	1 540	37,1	2 652	47,0
SOUS-OFFICIERS	790	30,9	1 129	38,0
MILITAIRES DU RANG	482	24,5	756	33,4
VOLONTAIRES	278	26,9	358	30,2
ENSEMBLE	784	30,7	1 214	39,2

Source : DAF/QEFI/OED, fichier de recensement des agents de l'État (RAE) du personnel militaire.

Champ : ensemble du personnel militaire du PMEA (hors DGA).

Lecture : en moyenne, la part des primes dans la rémunération brute mensuelle d'un officier représente 33,2 % pour les femmes et de 42,9 % pour les hommes.

Remarque : les décalages sur les taux de primes s'expliquent notamment par la suppression relativement récente des quotas au regard d'un parcours complet d'officier et par la sous-représentation du personnel féminin dans les spécialités opérationnelles.

### 3.2.2 – Le personnel civil

Le taux de prime du personnel civil est obtenu en divisant le montant des primes et indemnités (nouvelle bonification indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, majorations, indemnités indexées et non indexées) par la rémunération mensuelle brute.

## Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires selon la catégorie hiérarchique, la filière et le sexe

En €

		FEMMES		HOMMES	
		MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
CAT A +	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 425	47,7	3 616	47,3
	FILIÈRE TECHNIQUE	1 160	31,3	1 219	30,5
CAT A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 392	32,8	1 513	33,3
	FILIÈRE SOCIALE	986	26,9	1 086	29,2
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	654	21,6	799	25,3
	FILIÈRE ENSEIGNEMENT	815	21,1	1 215	25,8
	S/TOTAL HORS CAT. A +	1 192	29,9	1 272	30,5
S/TOTAL AVEC CAT. A +		1 228	30,2	1 316	30,9
CAT B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	883	29,5	916	29,8
	FILIÈRE TECHNIQUE	892	29,8	917	29,6
	FILIÈRE SOCIALE	672	23,0	687	24,2
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	556	22,0	636	23,7
	S/ENSEMBLE	838	28,3	910	29,5
CAT C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	444	20,6	465	21,6
	FILIÈRE TECHNIQUE	383	19,8	459	22,2
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	579	26,8	569	26,5
	S/TOTAL	452	21,2	465	22,1
TOTAL		631	24,0	848	27,0

Source : DRH/MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire.

Lecture : la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires catégorie C, dans la filière administrative, est de 20,6 % pour les femmes et 21,6, % pour les hommes en 2014.

## Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des non titulaires selon le type de contrat et le sexe

En €

	FEMMES		HOMMES	
	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
D49	650	19,8	573	18,2
ICT	27	0,7	50	1,1
TCT	42	1,5	100	3,0
84-16*	86	3,0	120	4,0
BERKANI	57	3,0	92	3,7
PACTE	-	-	103	6,1
APPRENTIS	2	0,1	0	0,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>111</b>	<b>3,9</b>	<b>123</b>	<b>3,8</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire.

Lecture : la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des agents « Berkani » est de 3,0 % pour les femmes et 3,7 % pour les hommes en 2014.

\*Dont Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et vacataires/hors personnel navigant professionnel contractuel (PNPC) DGA.

## Part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers de l'État selon la catégorie hiérarchique et le sexe

En €

	FEMMES		HOMMES	
	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
OUVRIERS CHEFS D'ÉQUIPE	524	15,4	578	16,1
OUVRIERS	381	14,3	456	15,8
TSO	495	13,2	625	15,7
<b>ENSEMBLE</b>	<b>394</b>	<b>14,3</b>	<b>490</b>	<b>15,9</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil pour l'année 2014.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État.

Lecture : la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers de l'État est de 14,3 % pour les femmes et 15,9 % pour les hommes en 2014.



# CHAPITRE 4

## LA FORMATION

### Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation – Nombre moyen de jours de formation – congé de formation professionnelle – validation des acquis de l'expérience

Le rapport de situation comparée présente une répartition femme/homme de données relatives à la formation du personnel civil du ministère de la défense en 2014 selon le statut et la catégorie hiérarchique.

Au cours de l'année 2014, 23 661 agents civils du ministère de la défense, dont 9 586 femmes et 14 075 hommes ont bénéficié d'une formation statutaire, d'une formation continue ou d'autres formations professionnelles.

Le personnel civil ayant suivi une formation statutaire a bénéficié, en moyenne de 16,4 jours de formation : 12,7 pour les femmes et 18,5 pour les hommes.

Le personnel civil ayant suivi une formation continue (adaptation immédiate au poste, évolution prévisible des métiers ou développement des qualifications) a bénéficié, en moyenne, de 5,3 jours de formation : 4,7 pour les femmes et 5,7 pour les hommes.

Le personnel civil ayant suivi d'autres formations professionnelles (notamment la préparation aux concours et examens professionnels, les congés de formation professionnelle, les congés de restructuration, les formations externes des élus des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)) a bénéficié, en moyenne de 6,1 jours de formation : 8,9 pour les femmes et 4,3 pour les hommes.

Par ailleurs, 28 femmes et 12 hommes ont pu bénéficier d'un congé de formation professionnelle en 2014.

Enfin, 27 femmes et 18 hommes ont bénéficié d'une formation au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

### Chiffres-clés

**16,4** jours en moyenne de formation statutaire :

- 12,7 jours pour les femmes
- 18,5 jours pour les hommes

**5,3** jours en moyenne de formation continue :

- 4,7 jours pour les femmes
- 5,7 jours pour les hommes

**6,1** jours en moyenne d'autres formations professionnelles :

- 8,9 jours pour les femmes
- 4,3 jours pour les hommes

**40** congés de formation professionnelle accordés :

- 28 agents féminins formés
- 12 agents masculins formés

**45** agents formés au titre de la VAE :

- 27 femmes
- 18 hommes

## 4.1 – NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION

Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation selon la catégorie, le type d'action et le sexe

En effectifs physiques

	CAT. A OU Niv. I		CAT. B OU Niv. II		CAT. C OU Niv. III		OUVRIERS		ENSEMBLE		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	ENSEMBLE
FORMATION STATUTAIRE	39	48	165	203	54	75	9	130	267	456	723
FORMATION CONTINUE	1 224	2 731	2 394	2 472	4 224	2 387	774	4 896	8 616	12 486	21 102
AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	42	85	356	317	220	148	85	583	703	1 133	1 836
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 305</b>	<b>2 864</b>	<b>2 915</b>	<b>2 992</b>	<b>4 498</b>	<b>2 610</b>	<b>868</b>	<b>5 609</b>	<b>9 586</b>	<b>14 075</b>	<b>23 661</b>
<b>PART D'AGENTS AYANT SUIVI UNE FORMATION</b>	<b>43 %</b>	<b>38 %</b>	<b>55 %</b>	<b>46 %</b>	<b>36 %</b>	<b>31 %</b>	<b>31 %</b>	<b>35 %</b>	<b>41 %</b>	<b>37 %</b>	<b>38 %</b>

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'au moins une formation en 2014.

Lecture : en 2014, 1 305 agents civils féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d'au moins une action de formation.



## 4.2 – NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION

### 4.2.1 – Nombre moyen de jours de formation statutaire <sup>(1)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	8,9	12,1	10,6
CAT. B/Niv. II	13,8	14,3	14,1
CAT. C/Niv. III	8,6	14,0	11,7
S/ENSEMBLE	12,0	13,9	13,0
OUVRIERS DE L'ÉTAT	31,7	30,2	30,3
ENSEMBLE	12,7	18,5	16,4

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une formation statutaire du personnel civil en 2014.

Lecture : en 2014, les agents titulaires féminins de catégorie C ou niveau III ont bénéficié en moyenne de 8,6 jours de formation statutaire.

### 4.2.2 – Nombre moyen de jours de formation continue <sup>(2)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	5,6	6,1	6,0
CAT. B/Niv. II	5,3	5,7	5,5
CAT. C/Niv. III	4,2	5,6	4,7
S/ENSEMBLE	4,7	5,8	5,3
OUVRIERS DE L'ÉTAT	4,3	5,5	5,3
ENSEMBLE	4,7	5,7	5,3

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une formation continue en 2014.

Lecture : en 2014, les agents titulaires féminins de catégorie C ou de niveau III ont bénéficié en moyenne de 4,2 jours de formation continue.

(1) Y compris parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE).

(2) Formation à l'adaptation immédiate au poste, liée à l'évolution prévisible des métiers ou liée au développement des qualifications.

### 4.2.3 — Nombre moyen de jours d'autres formations professionnelles <sup>(3)</sup> selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	EFFECTIF TOTAL
CAT. A/Niv. I	8,3	5,7	6,5	127
CAT. B/Niv. II	5,1	3,2	4,2	673
CAT. C/Niv. III	17,1	9,4	14,0	368
S/ENSEMBLE	9,6	5,2	7,5	1 168
OUVRIERS DE L'ÉTAT	3,6	3,5	3,5	668
ENSEMBLE	8,9	4,3	6,1	1 836

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une formation professionnelle, autre que statutaire ou continue en 2014.

Lecture : les agents titulaires féminins de catégorie C ou de niveau III ont bénéficié en moyenne de 17,1 jours d'autres formations professionnelles en 2014.

### 4.3 — LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LE STATUT, LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE ET LE SEXE

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A+	0	0	0
CAT. A/Niv. I	3	2	5
CAT. B/Niv. II	3	1	4
CAT. C/Niv. III	24	5	29
S/ENSEMBLE	30	8	38
OUVRIERS DE L'ÉTAT	0	4	4
ENSEMBLE	30	12	42

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'un congé de formation professionnelle en 2014.

Lecture : 23 agents titulaires féminins de catégorie C ou de niveau III ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle en 2014.

(3) préparation aux concours, examens et essais, périodes de professionnalisation, congés de formation professionnelle, congés de restructuration, validation des acquis de l'expérience (VAE), bilans de compétences, formations externes des élus des CHSCT.

## 4.4 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

### 4.4.1 – Nombre d'agents civils ayant bénéficié d'une VAE selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I	3	3	6
CAT. B/Niv. II	13	5	18
CAT. C/Niv. III	10	5	15
S/ENSEMBLE	26	13	39
OUVRIERS DE L'ÉTAT	1	5	6
ENSEMBLE	27	18	45

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2014.

Lecture : 10 agents titulaires féminins de catégorie C ou de niveau III ont bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2014.

Remarque : aucun agent de catégorie A+ n'a bénéficié d'une VAE en 2014.

### 4.4.2 – Nombre moyen de jours de parcours VAE du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	3,0	2,0	2,5
CAT. B/Niv. II	31,5	3,0	35,0
CAT. C/Niv. III	6,9	3,2	5,7
S/ENSEMBLE	18,8	2,8	13,5
OUVRIERS DE L'ÉTAT	2,0	3,0	2,8
ENSEMBLE	18,1	2,9	12,0

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2014.

Lecture : les agents titulaires féminins de catégorie C ou niveau III ont bénéficié en moyenne de 6,9 jours de formation pour leur VAE en 2014.

Remarque : aucun agent de catégorie A+ n'a bénéficié d'une VAE en 2014.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel



DICoD

# CHAPITRE 5

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Accidents de service ou de trajet et maladies professionnelles du personnel militaire – accidents du travail ou de trajet et maladies professionnelles du personnel civil – allocations temporaires d'invalidité

Ce chapitre présente une répartition femme/homme des données relatives aux accidents du travail, de service ou de trajet et aux maladies professionnelles du personnel du ministère de la défense.

Pour le personnel militaire, **en 2014**, 647 infirmités (dont 58 concernant des femmes) ont été reconnues :

- 591 (dont 57 concernant des femmes) suite à des accidents de service ou de trajet ;
- 56 (dont une concernant une femme) suite à des maladies professionnelles.

Pour le personnel civil, **en 2013** <sup>(1)</sup>,

- 1 145 accidents du travail ou de service <sup>(2)</sup> (dont 320 concernant des femmes) ont été déclarés. Parmi ces accidents déclarés, 681 (dont 176 touchant des femmes) ont donné lieu à un arrêt de travail ;
- 192 accidents de trajet (dont 86 concernant des femmes) ont été déclarés. 125 accidents déclarés (dont 51 concernant des femmes) ont donné lieu à un arrêt de travail ;
- 21 550 journées de travail (dont 7 800 concernant des femmes), ont été perdues suite à un accident du travail ou de service ou suite à un accident de trajet ;
- 100 maladies professionnelles (dont 20 concernant des femmes) ont été reconnues ;
- 31 allocations temporaires d'invalidité (dont 24 concernant des femmes) ont été attribuées à des titulaires.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire (2014) :

**647** infirmités (dont 58 concernant des femmes) ont été reconnues :

- **591** suite à des accidents de service ou de trajet dont 57 concernant des femmes.
- **56** suite à des maladies professionnelles dont 1 concernant une femme.

#### Personnel civil (2013) :

**681** accidents du travail ou de service avec arrêt dont 176 concernant les femmes.

**125** accidents de trajet avec arrêt dont 51 concernant les femmes.

**100** maladies professionnelles reconnues, dont 20 concernant des femmes.

**31** allocations temporaires d'invalidité ont été attribuées, dont 24 à des femmes titulaires.

(1) Les données concernant les déclarations d'accident, n'étant disponibles qu'avec un an de décalage, portent sur l'année 2013.

(2) On parle d'accidents de service pour le personnel militaire et pour le personnel titulaire, et d'accidents du travail pour le personnel civil non titulaire et ouvrier de l'État.

## 5.1 – ACCIDENTS DE SERVICE ET DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL MILITAIRE

Répartition du nombre d'infirmités prises en compte pour la première fois et du nombre de pensions attribuées pour la première fois ou suite à une infirmité nouvelle par armée, direction ou service d'appartenance

En effectifs physiques

	NOMBRE D'INFIRMITÉS PRISES EN COMPTE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2014			NOMBRE DE PENSIONS ATTRIBUÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS OU SUITE À UNE INFIRMITÉ NOUVELLE EN 2014
	ACCIDENTS DE SERVICE ET DE TRAJET*	MALADIES PROFESSIONNELLES	TOTAL	
TERRE	412	29	441	404
FEMMES	31	1	32	21
HOMMES	381	28	409	383
MARINE	31	19	50	53
FEMMES	2	0	2	2
HOMMES	29	19	48	51
AIR	44	2	46	30
FEMMES	2	0	2	2
HOMMES	42	2	44	28
GENDARMERIE	85	5	90	74
FEMMES	13	0	13	8
HOMMES	72	5	77	66
AUTRES SERVICES MINISTÉRIELS**	19	1	20	17
FEMMES	9	0	9	7
HOMMES	10	1	11	10
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>56</b>	<b>647</b>	<b>578</b>
FEMMES	57	1	58	40
HOMMES	534	55	589	538
RAPPEL 2013	1 192	110	1 302	1 187

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble des militaires ayant reçu une pension d'invalidité pour la première fois ou suite à des infirmités nouvelles en 2014.

Lecture : 412 infirmités de militaires de l'armée de terre ont été prises en compte pour la première fois en 2014 suite à un accident de service ou de trajet (31 femmes et 381 hommes).

\* Depuis 2010, la sous-direction des pensions comptabilise conjointement les accidents de service et de trajet.

\*\* EMA, DCSSA, DCSEA, DGA, SCA, APM, CGA, SID, PIA.

## 5.2 – ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE, ACCIDENTS DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CIVIL

### 5.2.1 – Les accidents du travail ou de service

Répartition des accidents du travail ou de service par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA	DGA	TOTAL
ACCIDENTS DU TRAVAIL	319	83	159	44	123	335	82	1 145
FEMMES	54	14	26	8	62	138	18	320
HOMMES	265	69	133	36	61	197	64	825
DONT ACCIDENTS AVEC ARRÊT	201	48	103	33	69	192	35	681
FEMMES	34	10	15	6	32	73	6	176
HOMMES	167	38	88	27	37	119	29	505
DONT DÉCÈS	0	0	1	0	0	0	0	1
FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0
HOMMES	0	0	1	0	0	0	0	1

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident du travail en 2013.

Lecture : 319 civils de l'armée de terre (54 femmes et 265 hommes) ont déclaré un accident du travail ou de service en 2013.

Répartition des accidents du travail ou de service avec arrêt par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	96	51	147
NON TITULAIRES	26	29	55
OUVRIERS DE L'ÉTAT	54	425	479
TOTAL	176	505	681

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident du travail ou de service avec arrêt en 2013.

Lecture : 147 civils titulaires (96 femmes et 51 hommes) ont déclaré un accident du travail avec arrêt en 2013.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## 5.2.2 — Les accidents de trajets

### Répartition des accidents de trajet par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA	DGA	TOTAL
ACCIDENTS DE TRAJET	33	14	20	1	40	56	28	192
FEMMES	15	3	3	1	31	27	6	86
HOMMES	18	11	17	0	9	29	22	106
DONT ACCIDENTS AVEC ARRÊT	22	11	16	1	24	35	16	125
FEMMES	9	1	3	1	20	16	1	51
HOMMES	13	10	13	0	4	19	15	74
DONT DÉCÈS	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident de trajet en 2013.

Lecture : 33 civils de l'armée de terre (15 femmes et 18 hommes) ont déclaré un accident de trajet en 2013.

### Répartition des accidents de trajet avec arrêt par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	32	10	42
NON TITULAIRES	8	16	24
OUVRIERS DE L'ÉTAT	11	48	59
TOTAL	51	74	125

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident de trajet avec arrêt en 2013.

Lecture : 42 civils titulaires (32 femmes et 10 hommes) ont déclaré un accident de trajet avec arrêt en 2013.

### 5.2.3 — Cumul des accidents du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt

Répartition des accidents du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	43	180	223
MARINE	11	48	59
AIR	18	101	119
GENDARMERIE	7	27	34
SGA	52	41	93
EMA	89	138	227
DGA	7	44	51
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>579</b>	<b>806</b>

Sources : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident du travail ou de service et de trajet avec arrêt en 2013.

Lecture : 223 personnels civils de l'armée de terre (43 femmes et 180 hommes) ont déclaré un accident du travail ou de service et de trajet avec arrêt en 2013.

Répartition des accidents du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	128	61	189
NON TITULAIRES	34	45	79
OUVRIERS DE L'ÉTAT	65	473	538
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>579</b>	<b>806</b>

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt en 2013.

Lecture : 128 femmes et 61 hommes titulaires ont déclaré un accident de service ou de trajet avec arrêt en 2013.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

## 5.2.4 – Nombre de journées perdues à la suite d'un accident du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt

Répartition du nombre de journées perdues à la suite d'accidents du travail avec arrêt par employeur et par sexe

En jours

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA	DGA	TOTAL
FEMMES	975	216	546	127	698	3 588	97	6 247
HOMMES	3 597	1 014	1 642	789	811	2 800	740	11 393
<b>TOTAL</b>	<b>4 572</b>	<b>1 230</b>	<b>2 188</b>	<b>916</b>	<b>1 509</b>	<b>6 388</b>	<b>837</b>	<b>17 640</b>

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident de travail ou de service avec arrêt en 2013.

Lecture : 4 572 journées ont été perdues pour le personnel civil de l'armée de terre (975 pour le personnel féminin et 3 597 pour le personnel masculin) à la suite d'un accident du travail ou de service avec arrêt en 2013.

Répartition du nombre de journées perdues à la suite d'accidents de trajet avec arrêt par employeur et par sexe

En jours

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA	DGA	TOTAL
FEMMES	171	1	148	19	620	571	23	1 553
HOMMES	408	323	569	0	92	675	290	2 357
<b>TOTAL</b>	<b>579</b>	<b>324</b>	<b>717</b>	<b>19</b>	<b>712</b>	<b>1 246</b>	<b>313</b>	<b>3 910</b>

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré un accident de trajet avec arrêt en 2013.

Lecture : 579 journées ont été perdues pour le personnel civil de l'armée de terre (171 pour le personnel féminin et 408 pour le personnel masculin) à la suite d'un accident du trajet avec arrêt en 2013.



## 5.2.5 — Maladies professionnelles reconnues

### Répartition des maladies professionnelles reconnues par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	6	23	29
MARINE	2	9	11
AIR	3	19	22
GENDARMERIE	1	4	5
SGA	4	11	15
EMA	4	9	13
DGA	0	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>80</b>	<b>100</b>

Sources : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré une maladie professionnelle reconnue en 2013.

Lecture : 29 personnels civils de l'armée de terre (6 femmes et 23 hommes) ont vu leur maladie professionnelle reconnue en 2013.

### Répartition des maladies professionnelles reconnues par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	11	3	14
NON TITULAIRES	1	1	2
OUVRIERS DE L'ÉTAT	8	76	84
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>80</b>	<b>100</b>

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel civil ayant déclaré une maladie professionnelle reconnue en 2013.

Lecture : 11 femmes titulaires et 3 hommes titulaires ont vu leur maladie professionnelle reconnue en 2013.

Les effectifs  
du personnel civil

Les mouvements  
du personnel civil

Les rémunérations  
du personnel civil

La formation  
du personnel civil

Les conditions de travail  
du personnel civil

L'organisation du temps de travail  
du personnel civil



DICoD

# CHAPITRE 6

## L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Temps partiel – temps incomplet

Le temps partiel et le temps incomplet ne concernent que le personnel civil.

En décembre 2014, 5 191 personnels civils du ministère de la défense travaillaient à temps partiel dont 4 232 femmes.

Au cours de l'année 2014, 635 personnels civils employés à temps plein ont accédé au régime à temps partiel, dont 447 femmes.

Dans le même temps, 838 personnels civils employés à temps partiel ont repris un emploi à temps plein, dont 632 femmes.

Enfin, en 2014, parmi les agents non titulaires 84-16 <sup>(1)</sup>, hors vacataires, 271 agents sont employés à temps incomplet <sup>(2)</sup>, dont 144 femmes.

### Chiffres-clés

**5 191** personnels civils travaillaient à temps partiel, dont **4 232** femmes

**635** personnels civils ont accédé au régime à temps partiel en 2014, dont **447** femmes

**838** personnels civils travaillant à temps partiel ont repris un emploi à temps plein en 2014, dont **632** femmes

**271** agents non titulaires sont employés à temps incomplet en 2014, dont **144** femmes

(1) Agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

(2) Cf. partie 6.2.

## 6.1 – LE TEMPS PARTIEL

### 6.1.1 – Nombre d'agents <sup>(3)</sup> à temps plein passant à temps partiel selon le statut, le niveau hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL	
Les mouvements du personnel	TITULAIRES	CAT. A +	1	1	2
		CAT. A (HORS CAT. A+)	22	23	45
		CAT. B	102	49	151
		CAT. C	236	34	270
		SOUS-TOTAL	361	107	468
Les rémunérations du personnel	NON TITULAIRES	Niv. I	37	24	61
		Niv. II	8	9	17
		Niv. III	16	6	22
		SOUS-TOTAL	61	39	100
OUVRIERS DE L'ÉTAT		25	42	67	
TOTAL		447	188	635	

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil <sup>(3)</sup> sous PME A étant passé à temps partiel au cours de l'année 2014.

Lecture : 23 agents titulaires masculins de catégorie A sont passés à temps partiel en 2014.

(3) Hors personnel civil de recrutement local (PCRL), Présidence de la République et vacataires.

## 6.1.2 — Nombre d'agents <sup>(4)</sup> à temps partiel selon le statut, la quotité de temps de travail et le sexe

En effectifs physiques

		QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL					SOUS-TOTAL	TOTAL
		50 %	60 %	70 %	80 %	90 %		
TITULAIRES	FEMMES	63	56	71	2529	637	3356	3817
	HOMMES	14	6	9	326	106	461	
NON TITULAIRES	FEMMES	137	8	10	240	53	448	633
	HOMMES	96	2	4	69	14	185	
OUVRIERS DE L'ÉTAT	FEMMES	4	4	6	303	111	428	741
	HOMMES	10	1	5	223	74	313	
TOTAL		324	77	105	3690	995	5191	
	FEMMES	204	68	87	3072	801	4232	
	HOMMES	120	9	18	618	194	959	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEa travaillant à temps partiel au 31 décembre 2014.

Lecture : 14 agents titulaires masculins travaillent à 50 % au sein du ministère, au 31 décembre 2014.



(4) Hors vacataires et PCRL.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

### 6.1.3 — Nombre d'agents <sup>(5)</sup> à temps partiel passant à temps plein selon le statut, le niveau hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	0	0	0
	CAT. A	45	20	65
	CAT. B	136	51	187
	CAT. C	343	44	387
	SOUS-TOTAL	524	115	639
NON TITULAIRES	Niv. I	27	5	32
	Niv. II	0	6	6
	Niv. III	15	8	23
	SOUS-TOTAL	42	19	61
OUVRIERS DE L'ÉTAT	66	72	138	
TOTAL	632	206	838	

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA étant passé à temps plein au cours de l'année 2014.

Lecture : 20 agents titulaires masculins de catégorie A ont repris une activité à temps plein en 2014.

## 6.2 — LE TEMPS INCOMPLET

Le travail à temps incomplet est distinct du travail à temps partiel. Le temps incomplet peut être utilisé lorsque les besoins du service ne nécessitent pas un emploi à temps complet. Pour être qualifié de temps incomplet, la durée du temps de travail doit être inférieure ou égale à 70 % de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. Le temps incomplet ne concerne que les agents non titulaires 84-16 <sup>(6)</sup>.

Par ailleurs, un agent à temps partiel peut passer à temps plein. En revanche, un agent à temps incomplet ne peut pas accéder à un emploi à temps complet.

(5) Hors vacataires et PCRL.

(6) Agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

## 6.2.1 — Nombre d'agents non titulaires 84-16 <sup>(7)</sup> à temps complet et incomplet selon le niveau hiérarchique et le sexe

En effectifs physiques

		TEMPS COMPLET	TEMPS INCOMPLET
NIV. I	FEMMES	336	12
	HOMMES	362	38
	SOUS-TOTAL	698	50
NIV. II	FEMMES	93	2
	HOMMES	125	1
	SOUS-TOTAL	218	3
NIV. III	FEMMES	417	130
	HOMMES	238	88
	SOUS-TOTAL	655	218
ENSEMBLE	FEMMES	846	144
	HOMMES	725	127
	SOUS-TOTAL	1 571	271

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des agents non titulaires 84-16 au 31 décembre 2014, hors vacataires.

Lecture : 130 femmes non titulaires de niveau III sont employées à temps incomplet en 2014.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

L'organisation du temps de travail du personnel

(7) Agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.



# Glossaire

- 84-16: Personnel non titulaire servant en application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984
- APM: Affaires pénales militaires
- BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- CAA: Cessation anticipée d'activité
- CAT. A: Catégorie A
- CAT. A +: Catégorie A +
- CAT. B: Catégorie B
- CAT. C: Catégorie C
- CGA: Contrôle général des armées
- CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- D49: Personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949
- DAF: Direction des affaires financières
- DGA: Direction générale de l'armement
- DGSE: Direction générale de la sécurité extérieure
- DICoD: Délégation à l'information et à la communication de la défense
- DIRISI: Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
- DPSD: Direction de la protection et de la sécurité de la défense
- DRH-MD: Direction des ressources humaines du ministère de la défense
- DRM: Direction du renseignement militaire
- EDG: École de Guerre
- EMA: État-major des armées
- EMS: École militaire supérieure
- ENA: École nationale d'administration
- ESP: Épreuve de sélection professionnelle
- ETPR: Équivalent temps plein rémunéré
- ETPT: Équivalent temps plein travaillé
- GPC: Sous-direction de la gestion du personnel civil
- ICT: Ingénieur et cadre technico-commercial
- IRA: Institut régional d'administration
- MES: Mission pour l'encadrement supérieur
- NIV. I: Niveau I
- NIV. II: Niveau II
- NIV. III: Niveau III
- OE: Ouvrier de l'État
- OED: Observatoire économique de la défense

OIAS: Organisation interarmées de soutien  
OMA: Ouvriers de maintenance aéronautique  
OSC: Officier sous contrat  
P: Sous-direction des pensions  
PACTE: Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État  
PCRL: Personnel de recrutement local  
PEP: Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
PIA: Poste interarmées  
PMEA: Plafond ministériel des emplois autorisés  
PNA: Position normale d'activité  
PNPC: Personnel naviguant professionnel contractuel  
PPE: Poste permanent à l'étranger  
PRH: Sous-direction du pilotage des ressources humaines militaires et civiles  
QEFI: Sous-direction des questions économiques et financières internationales  
RAE: Recensement des agents de l'État  
SA2P: Service de l'accompagnement professionnel et des pensions  
SCA: Service du commissariat des armées  
SEA: Service des essences des armées  
SIAé: Service industriel de l'aéronautique  
SID: Service d'infrastructure de la défense  
SIMu: Service interarmées des munitions  
SPP-RH: Service de la politique générale et du pilotage des ressources humaines et civiles  
SRHC: Service des ressources humaines civiles  
SSA: Service de santé des armées  
TCT: Technicien et cadre technico-commercial  
TSO: Technicien à statut ouvrier  
VAE: Validation des acquis de l'expérience  
VOL: Volontaire

# Table des matières

<b>LES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE.....</b>	<b>7</b>
1.1 – LES EFFECTIFS EN 2014 .....	8
1.1.1 – Le personnel militaire.....	8
1.1.2 – Le personnel civil.....	10
1.2 – L'ÂGE EN DÉCEMBRE 2014.....	15
1.2.1 – L'âge du personnel militaire.....	15
1.2.1.1 – Âge moyen et âge médian.....	15
1.2.1.2 – Pyramides des âges par catégorie hiérarchique et par statut.....	17
1.2.2 – L'âge du personnel civil.....	20
1.2.2.1 – Âge moyen et âge médian.....	20
1.2.2.2 – Pyramides des âges par statut.....	22
1.3 – LES EMPLOIS DE HAUTE RESPONSABILITÉ ET LES EMPLOIS FONCTIONNELS.....	25
1.3.1 – Le haut encadrement militaire .....	25
1.3.2 – Le haut encadrement du ministère de la défense (militaire et civil) .....	26
<b>LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL .....</b>	<b>29</b>
2.1 – LES ENTRÉES DANS LE PMEA EN 2014.....	30
2.1.1 – Le personnel militaire.....	30
2.1.1.1 – Répartition des recrutements directs du personnel militaire selon la catégorie hiérarchique, le sexe et l'armée, direction et service d'appartenance .....	30
2.1.1.2 – Autres entrées du personnel militaire dans le PMEA.....	31
2.1.2 – Le personnel civil.....	33
2.1.2.1 – Répartition des recrutements du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique, le sexe et l'employeur .....	33
2.1.2.2 – Répartition des recrutements de titulaires selon la catégorie hiérarchique, la voie d'accès et le sexe.....	34
2.1.2.3 – Répartition des recrutements de non titulaires du personnel civil selon la catégorie hiérarchique, le type de contrat et le sexe .....	35
2.1.2.4 – Répartition des recrutements d'ouvriers de l'État selon le type de recrutement et le sexe .....	36
2.1.2.5 – Autres entrées du personnel civil dans le PMEA selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	36

2.1.2.6 – Répartition des autres entrées du personnel civil dans le PMEA selon le motif, le statut et le sexe .....	37
<b>2.2 – LES DÉPARTS DU PMEA EN 2014 .....</b>	<b>38</b>
2.2.1 – Le personnel militaire.....	38
2.2.1.1 – Répartition des départs définitifs du personnel militaire du PMEA par catégorie hiérarchique, par armée, direction et service d'appartenance et par sexe .....	38
2.2.1.2 – Répartition des départs définitifs du personnel militaire du PMEA par catégorie hiérarchique, par circonstance de départ et par sexe .....	39
2.2.1.3 – Répartition des autres départs du personnel militaire du PMEA par armée, direction et service d'appartenance, par catégorie hiérarchique et par sexe .....	40
2.2.2 – Le personnel civil.....	41
2.2.2.1 – Répartition des départs définitifs du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique, l'employeur et le sexe .....	41
2.2.2.2 – Répartition des départs définitifs du personnel civil titulaire selon le statut, le motif de départ et le sexe .....	42
2.2.2.3 – Répartition des départs définitifs du personnel civil non titulaire du PMEA selon le motif de départ et le sexe.....	43
2.2.2.4 – Répartition des départs définitifs du personnel civil ouvrier de l'État du PMEA selon le motif de départ et le sexe.....	44
2.2.2.5 – Répartition des autres départs du PMEA du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique, la circonstance de départ et le sexe.....	45
<b>2.3 – LES ENTRÉES DANS LE SYSTÈME DE PENSION EN 2014 .....</b>	<b>46</b>
2.3.1 – L'âge moyen de départ à la retraite.....	46
2.3.1.1 – Âge moyen de départ à la retraite des militaires selon la catégorie hiérarchique et le sexe .....	46
2.3.1.2 – Âge moyen de départ à la retraite du personnel civil titulaire et des ouvriers de l'État selon la catégorie hiérarchique et le sexe .....	47
2.3.2 – Les pensions entrées en paiement en 2014.....	48
2.3.2.1 – Le personnel dont la pension est entrée en paiement en 2014 selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe.....	48
2.3.2.2 – Nombre de nouvelles retraites avec décote selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	49
2.3.2.3 – Nombre de nouvelles retraites avec surcote selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	50
<b>2.4 – LES PROMOTIONS .....</b>	<b>51</b>
2.4.1 – Le personnel militaire.....	51

2.4.1.1 – Répartition des changements de catégorie hiérarchique selon le sexe et l’armée, direction et service d’appartenance .....	51
2.4.1.2 – Répartition des changements de grade au sein d’une catégorie hiérarchique selon la catégorie hiérarchique, le sexe et l’armée, direction et service d’appartenance .....	52
2.4.1.3 – Composition des jurys de concours et d’examens professionnels militaires, par type de concours ou examens, par armée, direction et service d’appartenance et par sexe.....	53
2.4.2 – Le personnel civil.....	54
2.4.2.1 – Agents titulaires bénéficiant d’une promotion interne selon la catégorie hiérarchique et le sexe.....	54
2.4.2.2 – Agents titulaires bénéficiant d’un avancement de grade selon la catégorie hiérarchique et le sexe.....	54
2.4.2.3 – Ouvriers de l’État bénéficiant d’un avancement selon la catégorie hiérarchique et le sexe.....	55
2.4.2.4 – Composition des jurys de concours et d’examens professionnels civils par type de concours ou examens et par sexe.....	56
<b>2.5 – LES MUTATIONS .....</b>	<b>57</b>
2.5.1 – Le personnel militaire.....	57
2.5.1.1 – Les mutations avec changement de résidence du personnel militaire par catégorie hiérarchique, par armée, direction et service d’appartenance et par sexe .....	57
2.5.1.2 – Les mutations sans changement de résidence du personnel militaire par catégorie hiérarchique, par armée, direction et service d’appartenance et par sexe.....	58
2.5.2 – Le personnel civil.....	59
2.5.2.1 – Nombre de mutations avec changement de résidence du personnel civil par statut, par catégorie hiérarchique et par sexe .....	59
2.5.2.2 – Nombre de mutations sans changement de résidence du personnel civil par statut, par catégorie hiérarchique et par sexe .....	60
2.5.2.3 – Nombre de mobilités statutaires du personnel civil titulaire par catégorie hiérarchique et par sexe .....	60
2.5.2.4 – Mobilités structurelles du personnel civil titulaire .....	61
<b>LES RÉMUNÉRATIONS.....</b>	<b>63</b>
<b>3.1 – LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES.....</b>	<b>64</b>
3.1.1 – Le personnel militaire.....	64
3.1.2 – Le personnel civil.....	66

3.1.2.1 – Rémunération des titulaires en 2014.....	66
3.1.2.2 – Rémunération des non titulaires en 2014 .....	70
3.1.2.3 – Rémunération des ouvriers de l'État en 2014.....	73
3.2 – LA PART DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUTE .....	75
3.2.1 – Le personnel militaire.....	75
3.2.2 – Le personnel civil.....	75
<b>LA FORMATION .....</b>	<b>79</b>
4.1 – NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION.....	80
4.2 – NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION.....	81
4.2.1 – Nombre moyen de jours de formation statutaire selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	81
4.2.2 – Nombre moyen de jours de formation continue selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	81
4.2.3 – Nombre moyen de jours d'autres formations professionnelles selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	82
4.3 – LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LE STATUT, LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE ET LE SEXE .....	82
4.4 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE).....	83
4.4.1 – Nombre d'agents civils ayant bénéficié d'une VAE selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe .....	83
4.4.2 – Nombre moyen de jours de parcours VAE du personnel civil selon le statut, la catégorie hiérarchique et le sexe.....	83
<b>LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....</b>	<b>85</b>
5.1 – ACCIDENTS DE SERVICE ET DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL MILITAIRE .....	86
5.2 – ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE, ACCIDENTS DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CIVIL.....	87
5.2.1 – Les accidents du travail ou de service.....	87
5.2.2 – Les accidents de trajets .....	88
5.2.3 – Cumul des accidents du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt.....	89
5.2.4 – Nombre de journées perdues à la suite d'un accident du travail ou de service et accidents de trajet avec arrêt.....	90
5.2.5 – Maladies professionnelles reconnues.....	91

## **L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL..... 93**

### **6.1 – LE TEMPS PARTIEL..... 94**

6.1.1 – Nombre d'agents à temps plein passant à temps partiel  
selon le statut, le niveau hiérarchique et le sexe..... 94

6.1.2 – Nombre d'agents à temps partiel selon le statut,  
la quotité de temps de travail et le sexe ..... 95

6.1.3 – Nombre d'agents à temps partiel passant à temps plein  
selon le statut, le niveau hiérarchique et le sexe..... 96

### **6.2 – LE TEMPS INCOMPLET ..... 96**

6.2.1 – Nombre d'agents non titulaires 84-16 à temps complet  
et incomplet selon le niveau hiérarchique et le sexe ..... 97

Ce document a été réalisé par le

Secrétariat général pour l'administration  
Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
Service de la politique générale et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles  
Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
Bureau de l'analyse statistique, des enquêtes et du bilan social

Directeur de la publication : Contrôleur général des armées Jacques Feytis,  
directeur des ressources humaines du ministère de la défense  
Directeur adjoint de la publication : Vice-amiral d'escadre Jean Casabianca,  
adjoint du directeur des ressources humaines du ministère de la défense

Rédacteur en chef : Général de division aérienne Alain Ferran,  
chef du service de la politique générale  
et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles

Rédacteurs en chef adjoints : Général de brigade Pierre-Hervé Roche,  
sous-directeur de la politique générale, des études et de la prospective  
Philippe Mondon-Guilhaumon, adjoint au sous-directeur de la politique générale,  
des études et de la prospective

Rédacteurs : Laurent Jacquemin, chef du bureau de l'analyse statistique, des enquêtes  
et du bilan social  
Christophe Kerviel, responsable de la section « Bilan social »  
Denise Trobrillant, analyste traitant

Statistiques : Ensemble des armées, directions et services du ministère de la défense

Conception graphique/PAO/Fabrication :  
SGA/SPAC/PGT Impressions — Pôle graphique de Tulle — 05 55 93 61 00  
La couverture a été conçue par SGA/Com – Pascal Illic

Pour vous procurer des exemplaires de ce document  
Courriel : [drhmd-pep2.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:drhmd-pep2.trait.fct@intradef.gouv.fr)  
Par correspondance :  
Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/PEP  
60, boulevard du Général Martial Valin — CS 21623  
75509 PARIS Cedex 15

Ce document est accessible en ligne  
INTERNET > [www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)  
INTRANET > [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)









INTRANET › [WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR](http://WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR)  
INTERNET › [WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA](http://WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA)

Directeur de la publication › Jacques FEYTIÉ, directeur des ressources humaines du ministère de la défense  
Conception graphique et réalisation de la couverture › © PI - SGA/Com 2015  
Impression › SGA-SPAC Impression

